

Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier

PROJET PEDAGOGIQUE

Année 2025-2026

Parc Euromédecine
1672 rue de Saint Priest
34090 Montpellier



04 67 10 79 99



www.ife-montpellier.fr

Sommaire

Présentation du projet pédagogique	4
Positionnement de l'Institut dans l'environnement économique et social de la Région	5
Positionnement de l'Institut dans les démarches de partenariat et de réseaux interprofessionnels	5
Partenariat étroit avec la Région Occitanie et l'Université de Montpellier	5
Accès aux services universitaires.....	6
Place de l'Université dans le dispositif pédagogique	6
Les orientations de la formation	7
La conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec la profession d'ergothérapeute	8
Valeurs de l'Institut	8
Conception et finalités de la formation.....	10
Conception	10
Finalités de la formation.....	10
Champs d'intervention et population concernée	11
Contexte d'intervention	11
La stratégie de développement de l'offre numérique : plateforme dédiée, outils de communication à distance, offre de matériel informatique adapté aux étudiants	13
Projet IPAD	14
Contexte de la mise en place du projet.....	14
Accompagnement des étudiants et des formateurs pour l'utilisation de l'iPad	15
Gestion et fonctionnement des iPad.....	15
L'application « en classe »	16
La plus-value pédagogique de l'utilisation de l'IPAD (prise de notes, outils de révisions...)	16
Valorisation du projet d'intégration de l'iPad dans la formation en ergothérapie.....	17
Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	19
AFGSU (Annexe 2)	19
Programme ETP (Annexe 3)	19
Formation et certification acteur PRAP 2S* (Annexe 4)	21
Convention C2I	22
Pôle d'autonomie	23
Santé numérique	24
La simulation en santé.....	26
Les ECOS « Examens Cliniques Objectifs Structurés ».....	28
Le projet Staff pluridisciplinaire	29
Apprentissage	30
Accueil, intégration et accompagnement des étudiants en situation de handicap.....	31
Partenariat avec le service de médecine préventive de l'Université de Montpellier	31
Désignation d'un référent handicap à l'IFE de Montpellier	31
Inclusivité des étudiants en situation de handicap	32

Sensibilisation du personnel, des intervenants et des étudiants au handicap	32
Référente handicap	32
Référente inclusion.....	32
Missions communes	33
Etudiant « relais handicap »	33
L'individualisation des parcours	33
Le référent pédagogique identifié par année de formation	33
Le suivi pédagogique	34
Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)	35
Harcèlement et égalité femmes / hommes	35
Le suivi du stage.....	37
L'individualisation du suivi	37
Les travaux dirigés d'analyse de pratiques professionnelles	37
Organisation	38
Méthodologie : le GEASE.....	38
La planification de l'alternance	39
Le programme de la formation (Annexe 7)	40
Evolution de la pédagogie en considérant ce modèle d'alternance	41
Modalités de l'enseignement.....	41
Enseignements théoriques : cours magistraux et/ou TD	42
Les enseignements travaux dirigés.....	43
L'apprentissage des étudiants	43
Les modalités de contrôle des connaissances et d'évaluation des compétences (MCCEC)	43
Les MCCC	43
Valoriser les Connaissances par une Évaluation Basée sur les Compétences.....	44
La complémentarité entre connaissances et compétences	44
Organisation des stages et évaluation des compétences	45
L'UE Méthodologie de projet	45
Travail d'initiation à la recherche	46
Initiation à la démarche de recherche au travers d'articles scientifiques	46
Organisation de l'écriture du mémoire d'initiation à la recherche.....	47
Organisation de la soutenance du mémoire d'initiation à la recherche.....	48
La liste des lieux et places de stage négociée selon les obligations réglementaires	48
Cadre réglementaire.....	48
Domaines de stage obligatoires	48
Répartition géographique des stag	48
Le réseau de terrains de stage.....	49
Les stages à l'IFE de Montpellier	51
Évolution majeure 2024-2025 : La plateforme numérique de gestion des stages	51
Organisation de l'offre de stage	51
Avantages du système automatisé.....	54
Conventions de stage	54

Mobilités internationales	54
Modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil.....	55
Les prestations offertes aux étudiants	56
Les indicateurs d'évaluation du projet	56
L'IFE de Montpellier dans une dynamique d'innovation pédagogique.....	58
Sommaire des annexes.....	62

Présentation du projet pédagogique

Le projet pédagogique est un document permettant à l'étudiant de :

- Préciser le professionnel que nous voulons former,
- Identifier les valeurs professionnelles, les principes pédagogiques, l'accompagnement, le système d'évaluation, le suivi pédagogique ainsi que la notion de réflexivité.

Il est élaboré par l'ensemble des formateurs en lien avec la direction de l'Institut.

Cette dynamique permet alors de :

- Fédérer l'équipe autour d'un projet commun,
- De travailler et questionner sans cesse un fil conducteur durant les 3 années de formation,
- Donner du sens aux enseignements,
- Être cohérent,
- Définir la place de l'étudiant dans la formation.

Le projet pédagogique est un document de référence qui détermine les orientations pédagogiques et professionnelles de l'Institut.

Il est construit dans le respect du référentiel de formation décrit à l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'État d'Ergothérapeute et doit être réactualisé chaque année.

Il permet de former de futurs ergothérapeutes dans un objectif de qualité et d'adaptabilité aux évolutions sociétales.

Positionnement de l'Institut dans l'environnement économique et social de la Région

L'Institut d'Ergothérapie s'inscrit dans le nouveau Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales en s'appuyant également sur l'ensemble des axes politiques de la Région tels que :

- **Sensibiliser et développer des actions durables et équitables** et un esprit citoyen éco responsable (pacte vert),
- **Prendre en compte le handicap** et faire de **l'inclusivité** au sein de notre formation un point fort. Nous permettons d'ores et déjà une adaptation individuelle de la formation par l'accompagnement du référent handicap et de l'ensemble de l'équipe pédagogique. (Plan handicap),
- **Accélérer la transition numérique** en offrant à tout étudiant inscrit en ergothérapie un accès gratuit à un outil pédagogique, l'iPad, qui assure une qualité d'enseignement numérique uniforme et favorise une inclusivité totale des étudiants en situation de handicap. (Occitanie Région Inclusive),
- **Sensibiliser les étudiants à l'égalité des chances hommes/femmes** (Plan égalités hommes/femmes).

Tous ces éléments sous-tendent le fil conducteur de la politique de santé menée en Région Occitanie.

Positionnement de l'Institut dans les démarches de partenariat et de réseaux interprofessionnels

Partenariat étroit avec la Région Occitanie et l'Université de Montpellier

Dans un contexte où il est important de reconnaître la plus-value et la spécificité de chaque profession en y impliquant les possibilités de transversalité et de coopération, l'Université est une entité appropriée à l'organisation de cette évolution.

C'est dans ce cadre qu'un partenariat, par le biais d'une convention tripartite, a été signé entre l'IFE, l'Université de Montpellier et le Conseil Régional. Ce contrat est à terme échu et est en cours de relecture pour renouvellement.

Cette convention précise notamment la participation de l'Université de Montpellier aux instances pédagogiques et sa contribution aux enseignements et aux jurys d'examen. Elle prévoit enfin les modalités d'accès aux services universitaires pour les étudiants de l'IFE.

Accès aux services universitaires

Les étudiants de l'IFE bénéficient ainsi d'un accès aux services de l'Université de Montpellier comme :

- SUAPS (Service Universitaire d'Activité Physique Sportive),
- Bibliothèque Universitaire,
- CROUS : (Restauration universitaire, brasserie, cafétéria, logement),
- Médecine préventive,
- Médecine préventive Pôle handicap,
- Médecine préventive Pôle psychologie (scmpps-psychologues@umontpellier.fr),
- L'Espace Numérique de Travail.

Place de l'Université dans le dispositif pédagogique

La reconnaissance du grade licence du Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute.

L'Institut de Formation en Ergothérapie met en œuvre les modalités du Diplôme d'Etat telles que décrites dans l'Arrêté en date du 5 juillet 2010 modifié.

Conformément aux engagements inscrits dans la nouvelle convention, l'IFE poursuit sa collaboration avec l'Université de Montpellier en se concentrant, d'une part, sur l'élaboration du planning semestriel des enseignements universitaires, d'autre part, sur la détermination des modalités d'intervention qui concerneront exclusivement les Unités d'Enseignements fondamentales.

Pour chaque Unité d'Enseignement (U.E.) fondamentale, la direction et un référent pédagogique de l'IFE collaborent avec un enseignant-chercheur désigné par Madame la Doyenne de la Faculté de Médecine de l'Université de Montpellier. La Doyenne nomme également les enseignants universitaires qui dispensent des enseignements à l'Institut.

Dans un premier temps, nous avons choisi de développer ce dispositif sur deux U.E fondamentales dans le but de construire une ossature solide des modalités d'enseignement et de contenus pédagogiques et, de le tester pendant une année. Ce projet sera progressivement étendu à l'ensemble des U.E fondamentales dans les années à venir.

Le projet se poursuivra dans les prochaines années et, la réflexion sera étendue à d'autres professions paramédicales. En effet, certaines U.E fondamentales d'ergothérapie pourraient tout à fait être similaires, voire identiques, aux U.E fondamentales d'autres formations telles que la kinésithérapie, l'orthophonie, l'orthoptie ou la psychomotricité.

Par conséquent, il serait pertinent de développer une collaboration renforcée avec l'ensemble des formations paramédicales pour coconstruire un agencement des enseignements qui pourraient être dispensés à tous les étudiants des formations précitées, tout en conservant les U.E dites « coeur de métier » dans la combinaison d'enseignement propre à chaque formation.

Cette démarche répondrait au rapport de 2018 « *Adapter les formations aux enjeux du système de santé* », dans lequel un axe de travail s'inscrit dans la création et formalisation d'un socle commun des professions paramédicales voire médicales. Les objectifs seraient les suivants :

- Une compréhension accrue des diverses professions et de leurs missions spécifiques,
- Une plus grande cohérence au niveau des programmes et des trajets de formation,
- Une simplification du processus d'orientation des étudiants en santé.

Les membres référents désignés par le président de l'Université de Montpellier après avis de la Doyenne de la Faculté de Médecine participeront aux diverses instances comme l'ICOGI, les CAC, les sections compétentes.

Les orientations de la formation

La formation proposée à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier est une formation professionnalisante.

Cette professionnalisation des étudiants leur permet « *le passage de l'application stricte de méthodologies, voire de recettes et de trucs, à la construction de démarches...* ». (Perrenoud, 2002). C'est à cette condition que les ergothérapeutes pourront s'adapter aux changements.

Durant ces trois années de formation, l'étudiant est accompagné pour devenir un professionnel compétent et réflexif dans les secteurs de la rééducation, la réadaptation et la réhabilitation et pour assurer des soins des qualités.

Le projet pédagogique s'oriente selon 5 axes :

- **Le développement des savoirs, des méthodes et des techniques**

Ainsi ils apprennent à analyser et construire un processus d'intervention de rééducation, réadaptation et/ou réhabilitation adapté au patient et réalisé en co-construction avec lui tout en prenant appui sur une démarche diagnostique.

- **L'interdisciplinarité et inter professionnalité**

Ces notions sont essentielles à travailler, à faire évoluer et à favoriser avec les étudiants et ainsi leur permettre de répondre à une évolution des professions, de la prise en soins et faire face au besoin de la population.

- **La professionnalisation des étudiants**

Celle-ci se fera par l'acquisition des compétences requises pour être ergothérapeute et ainsi positionner l'étudiant en tant qu'acteur réflexif.

- **La promotion de la prévention et de l'éducation thérapeutique**

- **L'accompagnement de l'étudiant dans sa démarche de professionnalisation**

Ceci l'amenant à mûrir, affiner, questionner, au cours des trois années de formation, son projet professionnel.

La conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec la profession d'ergothérapeute

Valeurs de l'Institut

L'IFE de Montpellier défend des valeurs portées par l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative.

Celles-ci se déclinent ainsi :

- **Le respect** : l'étudiant est au centre du dispositif. La pédagogie prend en compte la diversité de chacun et leur projet individualisé. Il doit pouvoir développer ses qualités personnelles comme l'intégrité, la fiabilité, la loyauté, le respect de l'autre, la responsabilité.
- **La solidarité et la convivialité** : chaque étudiant est soutenu dans ses difficultés par l'équipe pédagogique. Un accompagnement psychologique est proposé à chaque étudiant qui semble être en demande ou qui en émet le souhait. L'IFE est un lieu de vie et d'apprentissage dans lequel l'étudiant doit se sentir bien et évoluer dans le respect du règlement intérieur. Les droits de représentation des étudiants auprès des instances étudiantes sont respectés.
- **L'équité et l'égalité** : une attention particulière est mise en place afin d'appliquer les mêmes dispositions et règles pour chaque étudiant tant au niveau des enseignements que des évaluations formatives ou certificatives.

- **L'engagement** : l'Institut met tout en œuvre pour proposer à l'étudiant une formation en adéquation avec l'évolution de la profession et s'engage à s'adapter à chaque nouvelle évolution.
- **L'interprofessionnalité / la collaboration** : dans la perspective d'une approche systémique de la personne en situation de handicap, il est essentiel que l'étudiant connaisse les activités des autres professionnels de santé. Il s'agit d'apprendre à l'étudiant à collaborer avec les autres professionnels dans l'accompagnement des personnes en situations de handicap.
- **Les règles d'éthique et de déontologie professionnelle** : elles seront enseignées et seront prises en compte tout au long de la formation.
- **La promotion et le développement de la profession** : au cours de leur formation, les étudiants, sont engagés dans des actions d'information et de promotion de la profession auprès de divers publics. Dans le référentiel de formation, il élabore une « *initiation à la recherche* » au travers de la réalisation d'un mémoire. Ceci doit permettre de participer à des programmes de recherche, facteurs de développement et de qualité de la profession.

L'Institut de Formation de Montpellier s'inscrit dans la construction et l'élaboration d'un travail commun autour d'un projet de formation en tenant compte des évolutions en matière de politique de santé publique, de pédagogie et de la mise en place de nouvelles technologies en rééducation, réadaptation, réhabilitation, qui vont, de fait, faire évoluer les pratiques des futurs professionnels.

L'objectif est de permettre à l'étudiant de pouvoir développer une capacité d'adaptation aux situations qu'il rencontrera en tant que professionnel. Ceci est le socle du processus de formation mis en place au sein de l'Institut de formation.

Conception et finalités de la formation

Conception

La conception générale de la formation est au carrefour des sciences médicales, humaines, sociales et technologiques. Elle vient prendre enracinement dans les sciences de l'occupation fondement de l'Ergothérapie et basées sur le triptyque « personne, activité, environnement » s'attachant à une pratique centrée sur la personne.

Finalités de la formation

Partant des aptitudes personnelles de l'étudiant, la formation doit favoriser le développement des capacités et compétences professionnelles comme :

- L'autonomie,
- L'adaptabilité,
- La capacité d'organisation,
- L'analyse critique et la posture réflexive,
- La réalisation d'une veille professionnelle,
- L'aptitude du travail interdisciplinaire,
- La transposition des connaissances acquises,
- Le développement de la recherche scientifique en lien avec sa pratique professionnelle.

L'étudiant doit devenir avant tout réflexif pour par la suite faire preuve d'adaptabilité, d'autonomie et de positionnement professionnel. Chaque situation se présentant à l'étudiant est singulière. Ce qui va l'amener à se questionner, à réinterroger son vécu, l'expliquer, théoriser son expérience en vue de s'adapter et d'améliorer sa pratique.

Le projet pédagogique se fonde sur :

- L'acquisition des connaissances nécessaires à la compréhension des diverses situations cliniques,
- L'observation, l'évaluation et l'analyse des situations cliniques, ce qui permet de poser un diagnostic ergothérapique. Celui-ci permet de définir un plan de soin avec des objectifs posés en collaboration avec le patient et les moyens mis en regard,
- L'évaluation par l'étudiant de sa pratique professionnelle, de son aptitude à modifier sa stratégie thérapeutique en fonction de l'évolution de la situation, de sa capacité d'adaptation, lui permettant ainsi l'acquisition de compétences de plus en plus développées,

- La participation de l'étudiant aux actions de promotion, de prévention et d'éducation à la santé et le développement de partenariat avec d'autres professionnels,
- L'accompagnement personnalisé de l'étudiant dans sa construction d'identité,

Champs d'intervention et population concernée

L'ergothérapeute est un professionnel qui permet de maintenir, restaurer et réaliser des activités humaines de façon sécurisée, autonome et efficace. Pour cela, il considère la personne comme unique et travaille au travers des habitudes de vie et de l'environnement de celle-ci.

Il intervient pour des personnes ou des groupes de personnes, de l'enfant à la personne âgée, dans un environnement médical, professionnel, social, éducatif.

Son objectif est de pouvoir tendre vers un équilibre entre les activités signifiantes et les activités significatives pour le patient. Ainsi, il l'accompagne à maintenir, construire, reconstruire et/ou redéfinir un équilibre occupationnel afin de pouvoir tendre vers un bien-être et une qualité de vie.

Il vise à rendre acteur le patient de son projet de soin.

Contexte d'intervention

Le contexte d'intervention est posé par l'arrêté du 05 juillet 2010. Il cible **9 activités** que le futur professionnel doit savoir réaliser :

1. Recueil d'informations, entretiens et évaluations visant au diagnostic ergothérapique.
2. Réalisation de soins et d'activités à visée de rééducation, réadaptation, réinsertion et réhabilitation sociale.
3. Application et réalisation de traitements orthétiques et préconisation d'aides techniques ou animalières et d'assistances technologiques.
4. Conseil, éducation, prévention et expertise vis à vis d'une ou de plusieurs personnes, de l'entourage et des Institutions.
5. Réalisation et suivi de projets d'aménagement de l'environnement.
6. Organisation, coordination des activités en santé et traitement de l'information.

7. Gestion des ressources.
8. Veille professionnelle, formation tout au long de la vie, études et recherche.
9. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels.

Afin de permettre à l'étudiant de maîtriser l'ensemble de ces activités, la formation l'accompagne dans la validation des compétences professionnelles tout au long de son parcours. Ces **compétences** sont au nombre de **10**.

1. Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapique.
2. Concevoir et conduire un projet d'intervention en Ergothérapie et d'aménagement de l'environnement.
3. Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en Ergothérapie.
4. Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques.
5. Élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en Ergothérapie et en santé publique.
6. Conduire une relation dans un contexte d'intervention en Ergothérapie.
7. Évaluer et faire évoluer la pratique professionnelle.
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
9. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs.
10. Former et informer.

Certaines qualités et aptitudes sont requises. L'Institut de Formation met en lumière celles qui paraissent fondamentales pour l'exercice professionnel comme :

- L'écoute et le sens de l'observation,
- La capacité d'adaptation aux situations et aux changements,
- La capacité d'argumentation et de positionnement professionnel,
- L'ingéniosité, le sens créatif et le sens de la pratique,
- Le sens du travail en équipe,
- L'esprit critique et de recherche.

Elles sont travaillées tout au long de la formation au travers du développement et de l'acquisition des compétences.

La stratégie de développement de l'offre numérique : plateforme dédiée, outils de communication à distance, offre de matériel informatique adapté aux étudiants

Depuis la rentrée 2020, l'Institut a adapté sa formation en réponse à la situation sanitaire. Dans ce contexte, la formation a été revue pour développer le numérique, qui repose sur l'utilisation de la plateforme de travail Moocare. Pour chaque étudiant, l'Institut renouvelle annuellement un abonnement à cette plateforme.

Depuis la rentrée 2022, la pédagogie a repris en 100% en présentiel. Le choix de poursuivre l'utilisation de la plateforme numérique a été une évidence. Celle-ci permet de réaliser une partie de la pédagogie via ce support, de déposer des cours audio, de réaliser des visioconférences, des cours de régulation enregistrés quand cela est nécessaire, l'utilisation de nouveaux outils et applications numériques et de diffuser diverses informations à destination de l'étudiant.

En 2022, des écrans tactiles, des caméras et des micros-cravates ont été investis pour permettre un déroulé optimal de formation notamment pour les cours de régulation, les visioconférences et le développement des enseignements en format numérique. Ces dispositifs se situent dans les 3 amphithéâtres.

En 2024, l'établissement a fait installer 2 écrans déportés de part et d'autre de l'écran tactile principal dans chacun des 2 amphithéâtres du rez-de-chaussée, afin d'améliorer le confort visuel des étudiants. En effet, plusieurs d'entre eux avaient signalé un manque de visibilité depuis les côtés des salles. Au total, 4 écrans déportés ont été ajoutés dans l'établissement.

Les écrans tactiles remplacent les ordinateurs et vidéoprojecteurs dans ces salles et permettent une qualité et une évolution des outils qui sont proposés pendant les enseignements.

Un référent technique présent du lundi au vendredi à temps partiel accompagne les étudiants et formateurs dans l'utilisation des moyens numériques qui leur sont proposés.

Afin de faciliter l'accompagnement des formateurs occasionnels sur les nouveaux outils numériques 4 référents numériques par promotion ont été identifiés sur la base du volontariat. Ils ont accès à une formation avec le référent numérique et sont en lien avec lui si besoin ou problématique.

Projet IPAD

Depuis la 2023, l'IFE de Montpellier développe son projet de pédagogie numérique en développant les tablettes pour tous les étudiants. Le numérique est porteur d'opportunités pédagogiques novatrices pour les étudiants ; c'est pourquoi nous avons décidé de les intégrer à l'IFE de Montpellier.

En utilisant les tablettes IPAD pour les cours et les évaluations, l'établissement place l'évolution numérique au cœur de la pédagogie. Notre objectif est de fournir aux étudiants une expérience d'apprentissage plus interactive, adaptée à leur génération et aux usages technologiques actuels.

Contexte de la mise en place du projet

Depuis 2020, l'IFE de Montpellier s'est engagé dans une politique de développement de l'offre numérique en adoptant une approche d'enseignement hybride (cf. projet pédagogique 2022-2023).

En 2022, une partie de l'équipe s'est rendue aux « Odyssées du Numérique dans l'enseignement supérieur » au sein d'une « Apple School » afin de mieux appréhender les enjeux du numérique dans l'enseignement supérieur.

Au cours de ces deux jours, les avantages de l'IPad ont été présentés comme :

- Une accessibilité renforcée,
- Un stockage de cours sécurisé et fonctionnel,
- Une prise de notes facilitée,
- Une meilleure attention des étudiants,
- Un espace numérique collaboratif pour la création de projets.

Ces nombreuses fonctionnalités sécurisées ont conduit à la création d'une équipe projet à l'IFE, soutenue par la Direction et le Conseil d'Administration.

C'est ainsi que le déploiement des iPad pour l'ensemble des étudiants de la promotion 2023-2026 a été confirmé dans la continuité du développement de l'offre numérique à l'Institut.

Des Apple TV ont également été installées dans les salles de cours afin de pouvoir projeter l'écran des iPad sur les tableaux interactifs (TBI).

Accompagnement des étudiants et des formateurs pour l'utilisation de l'iPad

L'Institut a choisi de collaborer avec Bimp Education (groupe LDLC) pour développer le projet iPad, pour qui "la technologie n'a sa place en classe que si elle contribue à la mission de l'école : instruire, socialiser, qualifier".

En août 2023, les membres de l'équipe pédagogique ont été formés par cet organisme pour maîtriser l'iPad et ses fonctionnalités.

La mise en place des iPad pour les étudiants a également été gérée en collaboration avec BIMP Education.

Enfin, en septembre 2023, un transfert de compétences a eu lieu entre BIMP Education et l'IFE de Montpellier afin que l'Institut soit capable d'administrer de manière autonome ses iPad (MDM).

Gestion et fonctionnement des iPad

Tous les appareils et leurs paramètres sont gérés par un système appelé MDM.

Cette solution permet le déploiement et la configuration des paramètres (sécurité, accès aux applications...) pour les iPad distribués aux étudiants et aux formateurs.

Tous les possesseurs d'iPad ont un identifiant Apple géré par les administrateurs MDM qui sont la direction, l'assistante de direction ainsi qu'une formatrice de l'équipe pédagogique, membre du comité de pilotage de ce projet iPad.

Ces administrateurs contrôlent et limitent l'utilisation de l'iPAD à des fins pédagogiques uniquement.

Dans ce cadre, chaque étudiant de 1re année signe une convention de mise à disposition (Annexe 12) valable pour les 3 années de formation.

L'application « en classe »

Lorsque les enseignants/formateurs dispensent un cours, ils peuvent gérer les appareils des étudiants, grâce à l'application « en classe ». Celle-ci offre plusieurs fonctionnalités comme :

- Lancer une application sur l'écran de chaque étudiant présent dans la classe,
- Accéder à l'écran des iPad des étudiants,
- Projeter le contenu sur le tableau interactif (TBI) si cela est pertinent pour le cours,
- Partager des documents avec les étudiants,
- Créer des sous-groupes au sein d'une même classe
- Obtenir un résumé de l'activité des étudiants après chaque cours.

La plus-value pédagogique de l'utilisation de l'IPAD (prise de notes, outils de révisions...)

Selon un sondage réalisé en début d'année auprès de la promotion 2023-2026 :

- 74,4% de nos étudiants établissent des fiches/résumés/synthèses afin de travailler et mieux comprendre leurs cours,
- 98,3% ont besoin d'utiliser des couleurs sur leurs fiches pour mieux retenir les informations,
- 69,6% se fixent une tâche de listes précises lorsqu'ils débutent une séance de travail personnel,
- 54,4% ressentent la nécessité de planifier leur temps en créant un emploi du temps pour répartir leurs cours, leurs études et/ou loisirs,
- 26,6% des étudiants ont tendance à retarder le début de leur travail, tandis que 44,3% ont du mal à se concentrer lorsqu'ils commencent.

Nous avons utilisé ces résultats pour créer des séquences pédagogiques (CM et TD) pour guider nos étudiants à acquérir une méthode de travail adaptée et efficace. Nous leur avons présenté différentes applications disponibles sur l'iPad pour faciliter leur travail comme :

- Notability pour faciliter et fluidifier la prise de notes,
- StudySmarter pour créer un planning de révisions et des flashcards,
- Microsoft To Do pour créer une liste de tâches à effectuer avec des rappels d'échéance,
- GitMind pour créer des cartes mentales colorées pour aider l'apprentissage et les révisions.

Valorisation du projet d'intégration de l'iPad dans la formation en ergothérapie

Dans le cadre de notre engagement à dispenser un enseignement en ergothérapie à la fois innovant, adapté aux besoins des étudiants et en réponse aux avancées technologiques, l'IFE de Montpellier a progressivement intégré l'iPad comme outil pédagogique au sein de la formation.

Le projet a débuté en 2023-2024 avec les étudiants de 1^{re} année. En 2024-2025, ces étudiants ont poursuivi leur parcours avec la tablette en 2^e année et les primo-entrants ont eux aussi été équipés.

Depuis la rentrée 2025-2026, l'ensemble des promotions utilisent l'iPad, cet outil est désormais un support commun à tous les étudiants de l'institut.

Ce projet s'inscrit dans notre démarche continue de modernisation des méthodes d'apprentissage, et de préparer les futurs professionnels à un environnement de travail de plus en plus numérique et connecté, particulièrement dans le domaine de la santé.

L'évaluation par le numérique

Depuis janvier 2024, les évaluations se déroulent sur iPad grâce à l'introduction de la plateforme d'évaluation numérique « THEIA ». Cette plateforme permet de réaliser toutes les évaluations de toutes les promotions de façon numérique (QCM, QROC, évaluations rédactionnelles et le dépôt des dossiers). Les avantages de l'utilisation de THEIA sont nombreux :

- Réduction considérable de l'impression papier grâce aux copies dématérialisées,
- Centralisation des sujets et des copies,
- Gestion post-examen plus efficace avec l'envoi plus sécurisé des copies d'examens aux correcteurs externes,
- Restitution des résultats plus efficaces,
- Amélioration des conditions d'examen qui restreignent les possibilités de tricherie (Tableau de surveillance, ordre aléatoire des questions et temps limité pour la composition),
- Possibilité d'intégrer de nouveaux supports multimédias dans les sujets tels que les vidéos,
- Statistiques pédagogiques permettant d'adapter le contenu pédagogique et les sujets,
- Optimisation des aménagements d'études pour les examens,
- Correction facilitée avec des options de correction automatique, semi-automatique et manuelle.

Il en est de même pour la poursuite de la réalisation de nos évaluations via l'IPAD et le logiciel THEIA.

L'Intégration de l'Intelligence Artificielle dans la formation

L'IFE de Montpellier s'engage à **intégrer progressivement l'intelligence artificielle (IA)** dans la formation à la méthodologie de recherche, avec une progression sur l'ensemble du cursus.

Dès la **1^{re} année**, les étudiants sont formés à la notion de prompt :

- Formuler une demande efficace à un outil d'IA,
- Itérer et évaluer cette demande à l'aide d'un testeur de prompt,
- Interpréter de manière critique les réponses obtenues lors de TD dédiés.

Au fil des années, l'IA est intégrée comme **support aux travaux de recherche** : recherche documentaire assistée en utilisant l'IA pour structurer des équations de recherche, esquisse de structure, relecture, vérification de cohérence.

Toute utilisation doit faire l'objet d'une **déclaration transparente** de son usage dans les rendus finaux.

L'objectif est de **former des professionnels capables d'utiliser l'IA avec discernement**, en respectant la dimension éthique, la rigueur scientifique et l'autonomie intellectuelle.

Cette démarche rejoint les **réflexions nationales** notamment celles du **SIFE** autour du mémoire d'initiation à la recherche et l'intégration de l'IA. Elle répond à la nécessité de **doter les futurs acteurs de santé d'une compétence réflexive et critique face à l'IA**, dans un contexte de généralisation progressive de ces outils.

En outre, l'institut s'inscrit dans les **recommandations du ministère de l'Enseignement supérieur** qui encouragent les établissements à **former tous les étudiants à un usage raisonné, durable et éthique de l'IA**. (Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2025)

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

L'Institut de formation en Ergothérapie organise ses objectifs au travers de différents axes d'apprentissage et de professionnalisation tels que :

AFGSU (*Annexe 2*)

Depuis 2010, l'Institut a mis en place une convention avec le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de l'Hérault (CESU 34), dépendant du CHU de Montpellier.

Celle-ci permet aux étudiants de 3e année d'être formés aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2.

Ainsi, l'étudiant peut acquérir des connaissances permettant d'identifier une situation d'urgence à caractère médical et sa prise en charge, seul ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale.

Durant 3 jours de formation théorique et pratique réalisée en petits groupes de 10 personnes, les étudiants sont formés sur les thématiques suivantes :

- Urgences vitales,
- Urgences potentielles et risques collectifs.

Grâce à ces heures de formation, chaque étudiant obtient l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2.

Programme ETP (*Annexe 3*)

Depuis 2015, l'Institut a mis en place une convention avec le service du Dr Xavier De La Tribonnière, responsable de l'Unité Transversale en Education du Patient du CHU de Montpellier.

Au vu du contenu des unités d'enseignement dévolu à l'Education Thérapeutique du Patient au sein de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier dans le cadre d'un enseignement initial et des pratiques demandées, il est considéré que cela est équivalent en qualité et en acquisition de compétences en ETP à une formation continue de niveau, telle qu'envisagée par les directives officielles émanant des arrêtés de 2010 et de 2013 issus de la loi HPST de 2009.

Chaque étudiant de 3e année reçoit à l'issue des 40h de formation une attestation en Education Thérapeutique du Patient malade Chronique (ETP).

Une réévaluation du programme a été menée sur la base des objectifs fixés par les UTEP de Montpellier, Nîmes et Toulouse. Ces objectifs se déclinent comme suit :

Critère 1 : Objectif de formation et compétence à développer

- Comprendre le contexte de la maladie chronique et ses répercussions dans le contexte sociétal et environnemental actuel,
- Clarifier le concept de littératie en santé
- Différencier les différents champs de l'éducation pour la santé et repérer celui de l'ETP
- Définir l'ETP et son modèle théorique (finalité, objectif, public)
- Connaître les principes éthiques sous-jacent dans l'ETP (autonomie, responsabilité, liberté de choix, autodétermination, empowerment)
- Identifier les 4 étapes de la démarche éducative
- Connaître le cadre réglementaire des programmes ETP
- Différencier les programmes ETP déclarés des activités éducatives ciblées ou hors programmes
- Construire et mettre en œuvre une posture éducative d'écoute, de non-jugement et de bienveillance
- Connaître la différence entre observance au traitement et adhésion au parcours thérapeutique et de soins qui relève de l'ETP
- Définir les notions de compétences d'auto-soins, psychosociales et d'objectifs éducatifs
- Construire une séance individuelle ou collective
- Développer des compétences d'animation d'une séance éducative d'ETP pour des séances individuelles et collectives
- Construire et expérimenter les supports d'ETP (guide d'entretien du BEP, fiche pédagogique de séance éducative, outils d'évaluation, outils de communication ...)
- Sensibiliser à l'e-ETP et aux outils adaptés au numérique pour le distanciel
- Connaître le principe de l'évaluation en ETP (patient, équipe et programme)
- Appréhender la dynamique d'interdisciplinarité du travail en équipe dans un programme ETP
- Identifier la plus-value de travailler en collaboration avec des patients/aidants partenaires et associations de malades
- Identifier les éléments spécifiques de la traçabilité des parcours éducatifs dans le dossier patient

Critère 2 : Modalités

- Nous considérons que les formateurs sur cette thématique doivent être formés au 40h au minimum
 - Formation de 40 h minimum pour les formateurs en lien à cette thématique
- Favoriser l'inclusion de patients partenaires (proches aidants) formateurs /intervenants
 - Développement de l'inclusion de patients partenaires (proches aidants) formateurs /intervenants
- La remise de l'attestation 40h aux étudiants en formation est sous la responsabilité des directeurs d'établissement de formation

- Transmission de l'attestation 40h aux étudiants en formation sous la responsabilité des directeurs d'établissement
- Préconisation dans les modalités pédagogiques reposant sur de la pédagogie active avec la possibilité de réaliser sur les temps de stage, des mises en situation
 - Préconisation de modalités pédagogiques privilégiant la pédagogie active, avec la possibilité de réaliser des mises en situation pendant les périodes de stage.

Les réajustements du programme ont débuté à la rentrée 2025.

Formation et certification acteur PRAP 2S* (*Annexe 4*)

(*Prévention des Risques liées à l'Activité Physique secteur Sanitaire et Social)

Depuis 2016, l'INRS propose de former un formateur de chaque Institut de Formation en Ergothérapie en tant que formateur de formateurs PRAP et lui donne ainsi la possibilité de certifier les étudiants en tant que formateurs d'acteur PRAP 2S. Cette formation permet à chaque étudiant d'être acteur de la prévention en entreprise.

L'acteur PRAP a pour objectifs :

- La réduction, voire la suppression des activités physiques conduisant à des atteintes péri-articulaires de l'ensemble du corps,
- La conception et l'aménagement de toutes les situations de travail respectant la santé, le bien être des opérateurs et l'efficacité,
- Une organisation du travail adaptée,
- L'utilisation d'aides à la manutention,
- La formation gestes et postures.

Dès la première année, les étudiants sont formés pour devenir acteur PRAP 2S. Une session de trois jours continus en fin de formation permet de valider l'ensemble des éléments en lien avec la PRAP 2S et ainsi leur est délivré un document de certification « *Acteur PRAP 2S et formateur d'Acteur PRAP 2S* » par l'INRS.

Le 16/10/2020 une rencontre a été organisée au cours de laquelle les points suivants ont été abordés :

- Le renouvellement d'habilitation,
- L'accompagnement à la mobilité de la personne aidée,
- Le nouveau document de référence PRAP,
- La distanciation physique en formation PRAP.

A partir de l'année universitaire 2021-2022, l'Institut de Formation doit réaliser de manière autonome sa démarche d'habilitation. Un projet de rédaction de déroulé pédagogique commun aux Instituts est mis en place avec les référents PRAP de chaque Institut. L'Institut de Montpellier reste engagé dans ce projet.

Convention C2I

Depuis 2012, l'Institut avait mis en place une convention avec le Centre de Certification Numérique International de l'Université de Montpellier.

Cette convention permettait aux étudiants de maîtriser les compétences indispensables à la poursuite d'études supérieures et d'être capable de faire évoluer ses compétences en des développements technologiques et ainsi obtenir un Certificat Informatique Internet niveau 1.

Depuis cette rentrée 2020, l'Institut n'a plus de convention C2I. En effet, le C2I est remplacé par PIX.

Initié par l'Etat en 2016, PIX s'est vu confier la mission d'accompagner l'élévation du niveau général de compétences numériques.

5 domaines, 16 compétences, 5 niveaux sont à valider et reprennent les éléments suivants :

- Information et données,
- Communication et collaboration,
- Création de contenu,
- Protection et sécurité,
- Environnement numérique.

Pour le moment, aucune certification n'est délivrée aux étudiants mais un temps est organisé sur l'emploi du temps pour leur permettre de travailler ces compétences.

Pôle d'autonomie

Depuis 2012, l'Institut de Formation a établi un partenariat avec le Pôle de l'ETAPE, situé sur la commune de Lattes. Ce pôle autonomie santé est identifié comme un lieu ressource sur les aides techniques pour les personnes en difficulté.

Inauguration du Pôle autonomie santé le 7 juillet 2025 avec de nouveaux locaux et un regroupement d'expertise pour accompagner les personnes en difficultés d'autonomie.

**PÔLE D'EXPERTISE DES AIDES TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES
DANS LE DOMAINE DE L'AUTONOMIE EN SANTÉ**

LIEU D'EXPOSITION CICAT
Lieu d'informations et de conseils gratuits destiné aux particuliers et professionnels de l'Hérault, pour le choix et le bon usage des solutions techniques facilitant l'autonomie.

L'ÉQUIPE MOBILE EQLAAT
L'Équipe Locale d'Accompagnement sur les Aides Techniques (EqlAAT) du Pôle Autonomie Santé intervient gratuitement à votre domicile, dans tout l'Hérault.

LIVING LAB
Plateforme collaborative qui place l'expérience des usagers et l'expertise des professionnels au cœur de la conception et de l'évaluation de produits et services innovants.

ESPACE FORMATION
Quatre salles de formation équipées de matériel, afin de former au bon usage des aides techniques et à la prévention des risques professionnels, peuvent être louées par tout organisme.

L'équipe du Pôle Autonomie Santé, composée de 7 ergothérapeutes dont le directeur délégué et la coordinatrice des ergothérapeutes, est en interaction permanente avec les professionnels du monde du handicap, de la gérontologie, de la recherche, de la fabrication/distribution des aides techniques, du développement économique et du secteur de l'habitat. Par ses compétences transversales et complémentaires, ce service contribue aux orientations portées par les institutions et les collectivités.

Il est un acteur de référence, intégré dans les dispositifs nationaux (travaux de la CNSA, de la CNAV, de la silver économie et de la délégation au handicap du ministère de la Santé et des solidarités).

Construction d'un véritable pôle d'expertise.

L'équipe pluridisciplinaire de ce pôle est composée de 7 ergothérapeutes dont le directeur délégué et la coordinatrice des ergothérapeutes.

Lors de la première année de formation, les étudiants s'y rendent en petits groupes pour y effectuer des mises en situation et découvrir, tester les aides techniques et technologiques et leur évolution.

Santé numérique

Dans le cadre du Plan « France 2030 » le diagnostic posé par la « Stratégie d'Accélération en Santé Numérique », conclu à la nécessité d'une généralisation de la formation des professionnels de santé et du médico-social, et d'accroître les compétences des spécialistes en santé numérique.

L'Université de Montpellier (UM) a répondu de façon complète et ambitieuse aux 5 actions de l'Appel à Manifestation d'Intérêts.

L'UM a proposé de créer « l'École de Santé Numérique de l'Université de Montpellier » (ESNbyUM). Fortement soutenue par la Région Occitanie, l'ESNbyUM sera le socle du Pôle d'Excellence en santé numérique, en synergie avec tous les acteurs du domaine, académiques, établissements de soin et du médico-social, entreprises et collectivités territoriales.

Tout comme l'IFMK de Montpellier, et de façon plus général l'association KEEFP, l'IFE de Montpellier fait partie du consortium de l'ESNbyUM et participe aux CoPil (comité de pilotage) et CoProj.

L'Arrêté du 10 Novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé nécessite la création d'une UE santé numérique devant être incrémentée dans notre référentiel de formation. Cette UE permet d'obtenir 2 ECTS. Elle engendre la dispense de 28h d'enseignement et permet l'apprentissage et l'évaluation de quinze compétences organisées en cinq blocs de compétences :

- Données de santé,
- Cybersécurité,
- Communications numériques,
- Outils numériques de santé,
- Télésanté.

Elle vise à promouvoir l'interprofessionnalité en santé numérique, en formation initiale, en formant en transversalité tous les professionnels de santé et médico-social afin de construire un pôle territorial d'excellence numérique en santé et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique.

Les blocs seront intégrés dans les différents espaces du campus virtuel de l'ESNbyUM. Ils seront proposés sous des formats différents en fonction de leur pertinence, à savoir :

- Capsules vidéo,
- Enseignements distanciels synchrones et asynchrones,
- Ateliers en présentiel,
- Jeux sérieux,
- Documents interactifs,
- Simulations en immersion selon le modèle porté par le CHU de Montpellier,
- Jeux de rôle.

Actuellement l'équipe de ESNbyUM travaille à la création du contenu des 5 blocs.

Une attention spécifique sera portée sur l'évaluation et la certification, avec la plateforme PIX Pro + Professionnels de Santé pour les compétences génériques.

A ce stade du projet, l'IFE s'est engagé sur la partie formation des formateurs.

Une des missions prioritaires de l'École de Santé Numérique de l'Université de Montpellier en coopération avec l'IFE est de former les professionnels de santé et du médico-social à la Santé Numérique en débutant par la formation des formateurs.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Créer une dynamique entre les formateurs des filières santé et médico-sociale,
- Engager une démarche de formation en Santé Numérique, de partage et de travail interdisciplinaire,
- Découvrir les différents domaines de la Santé Numérique,
- Se projeter dans le déploiement de l'UE "Santé Numérique", prévue à la rentrée 2024.

L'objectif de cette formation est l'acculturation des formateurs concernant l'ESNbyUM, son cadre, ses opportunités, son écosystème, l'appropriation des objectifs pédagogiques élaborés pour le programme, des méthodes et outils proposés dans un campus numérique dédié.

Ce dispositif a été proposé à nos étudiants à compter de la rentrée 2024-2025 avec la dispense de l'UE 6.6 S6 afin de dispenser 28h d'enseignement

Les modalités de ces enseignements sont les suivantes :

- E-learning sur Moodle de l'UM pour les 5 Modules (Données en Santé, Cybersécurité en santé, Communication en santé, Outils numérique en santé et Télésanté)
- TD en petits groupes sur l'IFE pour chaque module.

Cette unité d'enseignement, mise en place pour la première fois en 2024-2025, permet la validation de 2 ECTS. Elle comprend un pré-test, une évaluation à la fin de chaque module et un test final. Le taux de réussite des étudiants a atteint 100 %.

La simulation en santé

Un projet a été mis en place pour l'année 2021/2022 avec l'Institut de Formation en Masso Kinésithérapie, sur le développement de la simulation en santé en interprofessionnalité entre les étudiants de Kinésithérapie de 3e année et les étudiants d'Ergothérapie de 3e année.

Ce projet a pour but de développer la réflexivité des étudiants grâce à une collaboration interprofessionnelle.

Les objectifs stratégiques sont :

- L'acquisition des compétences techniques et relationnelles permettant d'agir de manière professionnelle et tenant compte de l'autre professionnel de terrain,
- L'intégration de réflexions et d'analyse au travers d'une situation problème posée sans reproduire un modèle de résolution standardisé de cette situation.

La simulation professionnelle en interprofessionnalité est utilisée.

A compter de l'année universitaire 2022/2023, nous avons choisi de poursuivre cette évolution pédagogique déclinée sur l'ensemble des 3 années de formation tant en simulation de situation interprofessionnelle que dans d'autres unités d'enseignements. Les formateurs permanents et certains enseignants vacataires motivés par ce dispositif pédagogique vont être formés au Groupe d'Entraînement à l'Analyse des Pratiques en Rééducation : GEAPR.

Pourquoi le GEAPR :

- Assurer la cohérence entre les connaissances théoriques (savants, faïres, êtres...) et la pratique professionnelle,
- Favoriser le raisonnement et la pratique professionnelle,
- Analyser et partager des nouvelles expériences avec d'autres professionnels de santé,
- Etablir un lien entre les enseignements à l'Institut et la pratique en stage,
- Développer les compétences nécessaires à la pratique professionnelle.

Le groupe d'entraînement à l'analyse des pratiques en rééducation (GEAPR) est composé de trois travaux dirigés (TD) de 2 heures :

- Un 1^{er} TD *Réflexif* lors duquel les étudiants assistent et participent à une situation de soin simulée et débriefent en faisant le lien avec leur propre expérience, leurs visions différentes de la situation et les pistes d'améliorations qu'ils en dégagent.
- Un 2^{ème} TD *de travail mutualisé* où est organisé un temps pour les étudiants entre eux afin de préparer le 3^{ème} TD dit intégratif
- Un 3^{ème} TD *Intégratif* fait suite à une période de recherche des étudiants, lors du TD *de travail mutualisé*, par thématiques définies par le formateur et leur permet de faire le lien avec les savoirs appris en cours ou lors de stage. Dans ce TD l'enseignant et/ou d'autres formateurs- experts dans un domaine spécifique pourront éclairer le groupe par leur savoir-faire et ainsi réguler la co-construction des compétences des étudiants.

La mise en situation professionnelle est un élément important de notre programme de formation adapté aux niveaux, aux parcours de formation et aux objectifs que nous fixerons aux étudiants. Ces exercices mobilisent les savoirs, savoir-être et savoir-agir, nécessaires pour se positionner en tant que futur professionnel, dans un environnement similaire à leur futur lieu d'exercice professionnel.

Bien entendu, d'autres dispositifs de simulations en santé seront également utilisés pour compléter notre formation.

En ce qui concerne les équipements, nous disposons d'une salle de simulation située à l'Institut de Formation en Ergothérapie et deux salles de simulation à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie. Cette configuration est un atout pour organiser soit en interprofessionnalité soit de manière indépendante les TD de simulation pour nos étudiants ergothérapeutes.

Les ECOS « Examens Cliniques Objectifs Structurés »

L'Examen Clinique Objectif Structuré est un processus qui évalue le savoir, le savoir-faire et le savoir-être d'un étudiant pour une unité d'enseignement ciblée. C'est une modalité d'évaluation qui repose sur la simulation en santé. Le but est d'évaluer les compétences des étudiants dans des situations concrètes plutôt que de se focaliser uniquement sur leurs connaissances théoriques.

Cette initiative s'appuie sur plusieurs constats majeurs :

- En 1^{er} lieu : les étudiants d'aujourd'hui ont besoin de diversifier leurs méthodes pédagogiques afin de maintenir leur intérêt, leur concentration et leur engagement tout au long du parcours de formation.
- En 2^e lieu : les étudiants éprouvent parfois des difficultés à connecter les connaissances théoriques enseignées avec les applications pratiques sur le terrain lors de leur stage. Avec l'évolution constante de notre métier, il est important que l'IFE de Montpellier aide et entraîne ses étudiants à faire le lien entre la théorie et la pratique.

Les avantages d'un tel processus sont nombreux et offrent une multitude de perspectives. Ils s'appliquent à toutes les notions, à tous les niveaux et peuvent être formatifs et/ou sommatifs.

Le processus consiste en une boucle de différentes stations, réalisées une par une par les étudiants et encadrées dans une limite de temps. Chaque station correspond à une pièce, mobilise une ou plusieurs compétences nécessaires au métier d'ergothérapeute, conformément à l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute. Une session peut inclure plusieurs stations, chacune ayant un temps imparti variable.

Voici comment se déroule notre programme ECOS :

- L'étudiant se rend devant chaque station où une vignette clinique est affichée sur la porte qu'il doit lire dans un temps imparti, de manière à anticiper son action,
 - Cette vignette fournit un aperçu de ce qui se trouve dans la pièce ainsi qu'un objectif et une mission à accomplir dans un délai imparti.
- Chaque station est composée d'un patient simulé, de matériel, d'outils d'évaluation, de résultats à analyser ou tout élément pour réaliser l'acte demandé.
- Pour évaluer les compétences de l'étudiant, un formateur est présent pour compléter une grille d'analyse adaptée au niveau de compétences requis et au scénario prévu.
- Une caméra filme la session de l'étudiant pour une analyse ultérieure en comparant la grille d'analyse remplie.

Pour le moment, les ECOS ont été testées sur la base du volontariat en tant qu'évaluation formative durant la 2^{ème} année d'étude.

A compter de l'année universitaire 2023-2024, nous continuerons à les réaliser à des fins formatives pour l'ensemble de la promotion de 1^{re} année. À long terme, notre objectif est de les utiliser comme modalité sommative pour les unités d'enseignement axées sur la pratique, comme l'unité d'enseignement "Techniques de rééducation et de réadaptation". Il est important que l'équipe pédagogique maîtrise bien le processus que les étudiants l'aient testé au moins une fois à des fins formatives avant de l'utiliser comme modalité sommative. Cela permettra de limiter le stress engendré par l'évaluation et d'être le plus objectif possible dans l'évaluation de leurs compétences dans un cadre de pratique stimulée.

Le projet Staff pluridisciplinaire

Le projet vise principalement à sensibiliser les étudiants de 3e année à la collaboration interprofessionnelle dans des situations cliniques réelles. Les objectifs secondaires sont les suivants :

- Approfondir la connaissance des différents acteurs de la santé avec lesquels les futurs professionnels (ergothérapeutes, masseurs-kinésithérapeutes et assistants sociaux) devront collaborer dans le cadre de leur pratique professionnelle,
- Améliorer la communication professionnelle en lien avec les situations cliniques rencontrées,
- Défendre sa position professionnelle concernant le projet de vie du patient impliqué dans la situation clinique,
- Développer des objectifs interdisciplinaires favorisant la réalisation du projet de vie du patient concerné par la situation clinique,
- Coordonner les actions avec les différents acteurs gravitant autour du patient.

Le projet est divisé en deux étapes clés :

- Échange et débat entre étudiants en ergothérapie, masso-kinésithérapie et assistance de service social (ASS) sur la représentation de leurs professions respectives. Les participants visionneront préalablement des capsules vidéo présentant les professions impliquées dans les situations cliniques. Ces vidéos auront été créées par des étudiants de l'IFE lors l'UE Méthodologie de projet et par les étudiants des 2 autres professions de la santé précitées.
- Une seconde rencontre aura lieu lors d'un TD avec environ 10 étudiants masso-kinésithérapeutes, 6 étudiants ergothérapeutes et 2 étudiants ASS par groupe. Le TD durera 2 heures, divisé en 3 temps :

- **Temps 1** : 30 minutes pour prendre conscience des deux situations cliniques liées au TD (projet de RAD complexe et accompagnement en fin de vie, transfert en SMR).
 - Le groupe sera divisé en deux pour chaque situation clinique.
- **Temps 2** : 1 heure de collaboration interprofessionnelle autour des deux situations cliniques avec 30 minutes pour chaque situation.
 - Pendant la première situation, le groupe qui a travaillé sur la deuxième situation doit rédiger un compte-rendu du personnel pluridisciplinaire qui travaille sur la première situation. Ils le présenteront ensuite à la fin du Staff de la première situation.
 - Pendant la deuxième situation, le groupe qui a travaillé sur la première situation doit rédiger un compte-rendu du personnel pluridisciplinaire travaillant sur la deuxième situation. Ils le présenteront ensuite à la fin du Staff de la deuxième situation.
- **Temps 3** : 30 minutes de bilan collectif avec les formateurs (1 formateur ergothérapeute, 1 formateur masso-kinésithérapeute et 1 formateur en Assistant de Service Social).

Pour bénéficier d'une portée interdisciplinaire plus importante, il est donc envisagé d'étendre le dispositif à d'autres instituts de formation en coopération avec la faculté de médecine de Montpellier. Depuis l'année 2024-2025, l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) a rejoint le projet.

Apprentissage

Depuis juin 2022, les étudiants en 3^e année de formation peuvent choisir la voie de l'apprentissage pour poursuivre leur formation. Pour cela, un contrat d'apprentissage est signé entre l'étudiant, un employeur (un établissement de santé), le CFA sanitaire et social privée ou publique et l'IFE de Montpellier. L'employeur finance tout ou une partie des études de l'étudiant. En échange, l'étudiant effectue ses stages au sein de l'établissement de santé et lui consacre une journée par semaine ainsi que les vacances scolaires.

Pour bénéficier d'un contrat d'apprentissage, l'étudiant doit remplir certains critères :

- Avoir validé au moins deux des trois domaines requis au cours de la formation,
- Effectuer les démarches nécessaires auprès des directeurs d'établissement en collaboration avec le CFA,
- S'assurer que son apprentissage sera supervisé par un ergothérapeute diplômé et non par un autre professionnel paramédical.

A partir de novembre 2022, l'étudiant de 2^{ème} année pourra débiter un contrat d'apprentissage à partir de son stage de semestre 4 en respectant les mêmes consignes citées ci-dessus.

Accueil, intégration et accompagnement des étudiants en situation de handicap

Partenariat avec le service de médecine préventive de l'Université de Montpellier

L'Institut de Formation en Ergothérapie a établi un partenariat avec le service de médecine préventive de l'Université de Montpellier afin d'optimiser l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Une procédure de fonctionnement est établie entre le service Pôle Handicap de l'UM et l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier. (Annexe 5).

Désignation d'un référent handicap à l'IFE de Montpellier

L'Institut a nommé un référent handicap qui a reçu une formation pour élargir ses missions, construire un réseau et établir des partenariats. Cette nomination vise à assurer une diffusion optimale des informations, à identifier une personne ressource dédiée aux étudiants, et à garantir que les aménagements validés par la médecine préventive de l'Université de Montpellier soient appliqués lors des enseignements, des évaluations ou des stages.

Un parcours « Référence handicap » a été formalisé selon une procédure intitulée « *Procédure accompagnement des étudiants en situation de handicap* » (Annexe 5.1). Des documents de traçabilité individualisés ont également été créés pour recenser et évaluer les besoins ainsi que pour suivre et réévaluer les aménagements.

Depuis la rentrée 2025, la Mission Handicap de l'institut s'est renforcée avec l'arrivée d'une référente inclusion, formatrice ergothérapeute spécialisée en santé mentale et en insertion professionnelle, en appui à la référente handicap.

Ce binôme a pour but :

- De consolider la continuité du suivi des étudiant·e·s,
- D'assurer une meilleure réactivité dans le traitement des demandes,
- De veiller à la mise en œuvre adaptée des aménagements validés.

Cette évolution confirme l'engagement de l'IFE de Montpellier en faveur d'une formation toujours plus inclusive et accessible.

De plus, la référente handicap projette de débiter prochainement un master « Parcours Éducation, pédagogie et société inclusives » avec le soutien de la direction de l'établissement.

Inclusivité des étudiants en situation de handicap

Toutes les informations relatives à l'accueil des étudiants en situation de handicap à l'Institut de Formation sont disponibles sur notre site internet. Elles sont également rappelées lors du jour de la rentrée universitaire et, si nécessaire, par le référent de suivi pédagogique identifié pour chaque étudiant.

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier est fier de son engagement en faveur de l'inclusion des étudiants en situation de handicap, qui est d'ailleurs reconnu comme un point d'excellence par la certification qualité QUALIOPI.

Sensibilisation du personnel, des intervenants et des étudiants au handicap

La sensibilisation au handicap est un élément essentiel pour assurer un accompagnement efficace tout au long de la formation. La référente handicap et la référente inclusion sont chargées de sensibiliser le personnel de l'IFE et les intervenants extérieurs en suivant les recommandations de bonnes pratiques telles que la méthode « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC), les normes d'accessibilité recommandées par le gouvernement, les supports de cours transmis à l'avance, les objectifs de cours annoncés.

Référente handicap

La référente handicap est chargée de la coordination avec la médecine préventive de l'Université de Montpellier, responsable de l'édition des attestations d'aménagements pour les étudiant·e·s en situation de handicap (PSH). Elle accompagne les étudiant·e·s dans la mise en œuvre de ces aménagements et assure le lien entre l'Institut, l'équipe pédagogique et les partenaires institutionnels.

Avec l'accord de l'étudiant, un document intitulé « Accueil d'un étudiant avec aménagements de scolarité » (**Annexe 5.2**) est transmis au tuteur de stage pour transmettre des informations sur les aménagements à instaurer durant le stage de l'étudiant. Ce formulaire est signé par la direction de l'IFE et par le tuteur de stage qui s'engagera ainsi à respecter les aménagements listés.

Référente inclusion

Elle soutient l'équipe et les étudiants dans la mise en œuvre de pratiques inclusives et d'outils d'adaptation des enseignements, et participe au développement d'actions favorisant l'équité des parcours de formation.

Missions communes

En collaboration étroite, les deux référentes assurent l'accompagnement individualisé des étudiants à besoins spécifiques (handicap, troubles de l'apprentissage, difficultés temporaires, etc.), la sensibilisation de l'équipe et des étudiants aux questions d'accessibilité, de santé mentale et de troubles du neurodéveloppement (TND), ainsi qu'un relais mutuel en cas d'absence de l'une ou de l'autre.

Etudiant « relais handicap »

Un étudiant "relais handicap" a été nommé. Sa mission est de recueillir les besoins des étudiants et de les rediriger vers le référent handicap. Il offre une écoute attentive et bienveillante aux étudiants qui préfèrent parfois s'ouvrir auprès d'un pair.

L'individualisation des parcours

Le référent pédagogique identifié par année de formation

Le référent pédagogique en lien avec la direction de l'Institut, a pour mission de concevoir, d'organiser l'enseignement durant la formation afin que l'étudiant développe des connaissances et des compétences nécessaires à l'obtention du Diplôme.

Au sein de l'Institut de Formation d'Ergothérapie de Montpellier, le choix organisationnel s'est porté sur l'identification d'un référent pédagogique par année de formation.

En s'appuyant sur le référentiel, sur le projet pédagogique et en lien avec la Direction de l'Institut, le référent pédagogique assure :

- L'organisation et l'articulation des Unités d'Enseignement en tenant compte des sessions de cours et des sessions de travaux dirigés,
- L'organisation des évaluations pédagogiques,
- Le recrutement de nouveaux enseignants vacataires quand il y a un besoin recensé et leur accompagnement,
- Le réajustement des contenus de formation en lien avec la veille réglementaire,
- La préparation et la dispensation de cours et de TD.

Le suivi pédagogique

Tout au long de son cursus de formation, un suivi pédagogique individuel est instauré pour chaque étudiant. L'objectif du suivi est de placer l'étudiant au centre du dispositif. (Annexes 6).

Il est un élément indispensable pour dispenser une formation personnalisée et favoriser la co-construction. Le suivi pédagogique s'organise au minimum une fois par semestre. Il vise l'accompagnement individuel de l'étudiant, du professionnel en devenir dans la construction de son identité et de son projet professionnel.

Les objectifs posés sont multiples :

- Permettre de détecter tout étudiant en difficulté et assurer un suivi ou la mise en place d'un relais de suivi pour l'accompagner,
- Accompagner la professionnalisation par un travail de développement personnel et donner forme aux expériences vécues pour les conscientiser et les améliorer,
- Travailler la personnalisation du projet sur 3 ans.

C'est ainsi que pour chaque étudiant, le référent du suivi pédagogique est également le référent du suivi stage. Ce référent du suivi pédagogique collecte un ensemble d'informations lors d'entretien et s'appuie également sur les éléments du portfolio et documents du dossier de suivi pédagogique.

Afin de répondre aux objectifs, le référent du suivi pédagogique rencontre l'étudiant sur la base d'un calendrier annuel fixant le nombre minimum d'entretiens individuels à raison d'une fois par semestre ou de façon plus rapprochée à la demande de l'étudiant, du référent pédagogique, d'un formateur ou de la direction.

Les étudiants nécessitant des besoins spécifiques échangent avec le référent pédagogique de l'année de promotion ou avec le référent de suivi pédagogique qui lui a été désigné ou avec la direction.

Dans le cas d'une préoccupation difficile à surmonter sur le plan psychologique, l'Institut sollicite le service de médecine préventive de l'UM (convention signée) afin de bénéficier d'un rendez-vous pour l'étudiant et de la mise en place d'un suivi si nécessaire.

Harcèlement et formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

L'Institut de Formation en Ergothérapie s'inscrit pleinement dans le Plan Santé Mentale porté par le gouvernement, affirmant ainsi sa volonté de contribuer activement à la promotion du bien-être psychique au sein de la communauté étudiante. Dans ce contexte, la direction soutient le développement de la formation des Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) au bénéfice de l'ensemble de l'équipe administrative et pédagogique. Cette démarche vise à renforcer les compétences professionnelles en matière de repérage précoce des troubles, d'accompagnement adapté et d'orientation vers les ressources adéquates. Elle répond à un besoin croissant d'écoute, de prévention et de soutien face aux vulnérabilités psychologiques observées dans les cursus en santé. En valorisant la formation PSSM, l'institut contribue à instaurer un environnement sécurisant, inclusif et bienveillant, propice à la réussite académique, à la qualité des apprentissages et à l'épanouissement personnel des étudiants.

Harcèlement et égalité femmes / hommes

L'IFE de Montpellier s'engage à déployer un environnement d'étude respectueux, équitable et inclusif. La direction et l'équipe s'appuient sur le cadre réglementaire national relatif à la prévention du harcèlement et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cadre de référence

Harcèlement

- L'article L111-6 du Code de l'éducation stipule que « Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie universitaire (...) ». [Légifrance+1](#)
- Une circulaire du 25 novembre 2015 relative à la prévention et au traitement du harcèlement sexuel dans les établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche rappelle notamment l'obligation de prévention, d'accompagnement des victimes et de procédure disciplinaire. [Défenseur des Droits+1](#)

Égalité femmes/hommes

- Le référentiel national « Plans d'action relatifs à l'égalité dans l'Enseignement Supérieur et recherche » (ESR) engage les établissements à promouvoir l'égalité et à prévenir les discriminations. [enseignementsup-recherche.gouv.fr+1](#)
- Le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur promeut un module de sensibilisation intitulé « Vers l'égalité entre les hommes et les femmes ». [Circulaire du ministère de l'Éducation nationale](#)

Axe de prévention et d'action en développement

Gouvernance et pilotage

- Prévoir la désignation d'une personne-référente « violences, harcèlement, sexisme » pour les personnels et les étudiants, formée à la prise en charge des situations signalées.
- Engager l'élaboration d'un plan d'action égalité / prévention harcèlement assorti d'un suivi régulier.

Culture et sensibilisation

- Développer la formation de l'ensemble des personnels (enseignants, administratif, vie étudiante) sur le harcèlement moral et sexuel, les comportements sexistes, les stéréotypes de genre, et l'égalité professionnelle,
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation des étudiant·es dès la rentrée (session d'accueil) afin de présenter les droits, les comportements attendus, les dispositifs de signalement,
- Intégrer ces thématiques dans les enseignements et les temps pédagogiques, en lien avec la mixité des métiers et la prévention des violences sexistes et sexuelles,
- Renforcer la communication autour des dispositifs et ressources d'accompagnement.

Dispositifs de signalement, d'écoute et d'accompagnement

- Lancer la mise en place de modalités claires et confidentielles ou anonyme de signalement (contacts, procédures, accompagnement),
- Elaborer un suivi individualisé des situations signalées qu'il s'agisse de victimes ou de témoins,
- Définir le processus de traitement des signalements,
- Engager une réflexion autour d'un dispositif spécifique dans un contexte de stage ou de mobilité : les obligations de l'étudiant demeurent, même hors de l'établissement. [Défenseur des Droits+1](#)

Évaluation, amélioration continue

- Prévoir la mise en place d'un suivi annuel ou bisannuel des signalements, temps de traitement, retour des personnes accompagnées (perception, satisfaction),
- Envisager l'organisation d'enquêtes internes anonymes auprès des membres du personnel et des étudiants sur le climat, la perception du harcèlement, du sexisme et de l'égalité,

- Ajuster régulièrement les actions menées à partir des résultats des enquêtes, des retours d'expérience et des bonnes pratiques nationales.

Spécificités à l'enseignement supérieur et un institut de formation en ergothérapie

- Renforcer le lien entre la formation, la future pratique professionnelle et les conditions de travail afin que les étudiants identifient la prévention du harcèlement et l'égalité comme des enjeux importants dans leur futur cadre professionnel,
- Insister sur la prévention dès le début de la formation, tout en consolidant, au fil du cursus, des comportements respectueux, éthiques, et une responsabilité partagée dans la vie de l'institut (étudiants, enseignants, personnel administratif).

Le suivi du stage

L'individualisation du suivi

Le référent stage de chaque étudiant est également le même que le référent du suivi pédagogique ce qui lui permettra de travailler la construction du projet professionnel avec l'étudiant de façon individualisée en lien avec le parcours de stage qu'il chemine et réalise.

Les missions de ce dernier sont les suivantes :

- **En amont du stage** : il accompagne l'étudiant dans l'élaboration de ses objectifs du stage,
- **Pendant le stage** : un appel est effectué auprès du tuteur afin de faire un point à mi-parcours sur le déroulement du stage, de prévenir d'éventuelles difficultés et de répondre aux interrogations du tuteur,
- **Après le stage** : il régule les éléments apportés par l'étudiant quant à son stage : ressentis, apports du stage, difficultés, axes d'amélioration.

Tout au long de la période de stage, il se tient à la disposition du tuteur de stage et de l'étudiant.

Les travaux dirigés d'analyse de pratiques professionnelles

Les TD d'analyse de pratiques professionnelles visent à développer la réflexivité des étudiants face aux situations professionnelles rencontrées en stage. L'APP constitue un cheminement qui consiste à analyser au temps présent pour comprendre le passé, afin de discerner puis choisir, décider et agir dans l'à-venir.

Ce dispositif permet aux étudiants d'apprendre à se questionner, de prendre du recul sur leurs actions, de comprendre qui ils sont en tant que professionnels et ainsi de forger leur identité professionnelle. Il s'agit d'une

démarche d'accompagnement qui vise à développer le "pouvoir d'agir" des étudiants : en se nourrissant des questionnements de leurs pairs, chaque étudiant identifie ses propres pistes de réflexion à mettre en œuvre dans sa pratique future.

L'objectif est d'apprendre à repérer ce qu'il convient d'apprendre, de développer une méta-compétence "savoir analyser" pour mieux comprendre et mieux agir ensuite. La finalité est la professionnalisation : développer un "savoir devenir" (compétence 7 : évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle).

Organisation

Un TD d'analyse de pratiques est programmé après chaque période de stage : un en 1^{re} année, un en 2^e année, et trois en 3^e année (le dernier stage de 2^e année se terminant en juin). 2 formatrices animent ces TD, chacune avec un groupe de 10 étudiants environ. En 3^e année, les 2 formatrices co-animent les 2 groupes simultanément, ce qui enrichit les échanges par la diversité des regards et garantit une analyse plus neutre des situations exposées.

Méthodologie : le GEASE

Ces TD s'appuient sur la méthodologie du GEASE (Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Éducatives) et suivent un protocole structuré en quatre temps :

1. **Exposition** : un étudiant expose une situation professionnelle problématique vécue en stage (situation singulière, vécue, qui l'interpelle)
2. **Questionnement** : les pairs posent des questions de clarification pour expliciter et comprendre la situation
3. **Analyse collective** : le groupe formule des hypothèses de compréhension et échange sur la situation, sans intervention de l'étudiant exposant
4. **Conclusion** : la parole revient à l'étudiant pour qu'il synthétise ce que l'analyse lui a apporté et identifie ses apprentissages

Les formatrices adoptent une posture d'accompagnement réflexif inspirée de Maela Paul : elles facilitent les échanges, relancent le questionnement et développent la capacité d'analyse des étudiants, sans transmission descendante de savoirs, sans conseil, sans jugement et sans interprétation. Elles sont garantes du cadre, du temps et du respect de la méthodologie. Ce dispositif est complété par un support d'aide à la rédaction permettant aux étudiants de structurer leur ARPP (élément du portfolio), demandées au cours des stages.

La planification de l'alternance

L'Institut de formation en Ergothérapie assure la mise en place des études pour l'obtention du Diplôme d'Etat.
(Arrêté du 5 juillet 2010).

L'arrêté du 5 juillet 2010 détaille les modalités d'organisation de la formation. Une pédagogie de l'alternance est mise en place. Le parcours de formation met en lien des connaissances, une méthodologie à acquérir avec des compétences acquises en situation professionnelle.

Il existe une composante « démarche clinique et réflexive » qui contribue à l'acquisition des compétences, l'analyse des pratiques et le positionnement professionnel.

L'apport des connaissances, des compétences et de la pratique se réalisent au travers de cours magistraux, de travaux pratiques et d'un travail personnel de l'étudiant.

Les mises en situations professionnelles sont réalisées au cours des stages.

Cette alternance permet de confronter en permanence savoirs et expériences professionnelles. Elle s'appuie sur l'apprentissage de la démarche professionnelle, l'analyse des pratiques par un travail réflexif sur les situations vécues en stage.

Tout au long de la formation, l'accent est mis sur la transversalité par le décroisement des UE, les liens permanents entre les UE, les formes pédagogiques variées qui imposent une participation active et réflexive de l'étudiant ainsi qu'une coordination importante entre enseignants (formateurs, vacataires, tuteurs de stage...).

Le volume horaire se répartit comme suit :

SEMESTRES	CM	TD	CM+TD	TP	STAGES
S1	242	249	491	319	0
S2	186	214	400	302	140
S3	126	188	314	280	280
S4	98	238	336	258	280
S5	114	167	281	313	280
S6	28	150	178	416	280
TOTAL	794	1206	2000	1888	1260

Un organigramme annuel est mis à jour chaque année.

Il est présenté et validé lors de l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI).

Celui-ci reprend la répartition par semestre des :

- Périodes où sont dispensées les cours et les TD,
- Périodes d'évaluations,
- Périodes de rattrapages,
- Périodes de stages,
- Périodes de congés,
- Dates des Commission d'Attributions des Crédits (CAC),
- Dates des 3 sections (arrêté du 17/ avril 2018),
- Date de l'ICOGI.

Le programme de la formation (*Annexe 7*)

La formation est organisée en Unités d'Enseignement (UE) déclinées en 6 domaines de formation.

- Domaine 1 « Sciences humaines, sociales et droit » composé de 5 UE,
- Domaine 2 « Sciences médicales » composé de 7 UE,
- Domaine 3 « Fondement et processus de l'Ergothérapie » composé de 6 UE,
- Domaine 4 « Méthodes, techniques, outils d'intervention de l'Ergothérapie » composé de 12 UE,
- Domaine 5 « Méthodes de travail » composé de 7 UE,
- Domaine 6 « Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute » composé de 7 UE.

L'étudiant doit valider 180 ECTS pendant les 3 années pour obtenir son Diplôme d'Etat d'Ergothérapie.

(**ECTS** « *European Credit Transfer System* »). 1 ECTS équivaut à 25h - 30h.

La programmation des Modalités d'Evaluation des Connaissances (MCC), en session initiale et en session de rattrapage, est présentée et validée lors de l'ICOGI.

Evolution de la pédagogie en considérant ce modèle d'alternance

Il est important de poursuivre notre vision de l'étudiant au cœur du processus de formation. Cette évolution pédagogique s'attache à maintenir le contact avec l'étudiant, de privilégier le travail en petits groupes ou encore d'innover et développer une interaction dynamique et collaborative à distance.

Ainsi, tout au long du parcours personnalisé de formation, l'étudiant acquiert et valide un ensemble de connaissances et de compétences. La formation associe des enseignements théoriques, méthodologiques, pratiques et appliqués et mobilise des pédagogies diversifiées. Ces pédagogies visent en particulier à renforcer les capacités d'apprentissage autonome de l'étudiant.

Modalités de l'enseignement

L'ensemble des contenus pédagogiques sont proposés via la plateforme numérique pédagogique.

Le volume horaire de formation comprend :

- Le temps de travail personnel,
- Le temps de connexion dédié aux enseignements en ligne (cours audio),
- Le temps d'enseignement en présentiel (cours de régulation et TD)

Le programme de formation est composé d'Unités d'Enseignement, lesquelles sont dispensées dans leur totalité en présentiel. Lors des cours de régulation, l'ensemble de la promotion y assiste.

Les travaux dirigés en petits groupes se déroulent sous forme d'ateliers, de tutorats, de travaux de groupe, de suivi de stage etc.

Les étudiants sont affectés à une salle. Les salles, les équipements et les divers matériels respectent les recommandations et règles d'hygiène actées au sein de l'IFE.

La formation proposée a pour but de diversifier la pédagogie et de faciliter l'apprentissage en proposant à l'étudiant des formes différentes de travail qu'elles soient personnelles ou en groupe, en présentiel ou à distance, réflexives ou participatives.

Par cette diversité, le programme de formation permet de renforcer l'alternance entre cette base essentielle qui est l'acquisition des savoirs, des connaissances et la validation des compétences qui se réalise graduellement et progressivement tout au long du parcours de formation.

Depuis 2024, les formateurs internes et intervenants externes doivent remplir une fiche pédagogique (Annexe 13) pour chacun de leur enseignement.

Cette fiche a été élaborée en se basant sur notre référentiel national de formation pour s'assurer de la couverture de l'ensemble du programme et éviter les redondances dans les enseignements dispensés. Elle facilitera également l'articulation entre les différents enseignements en permettant la connaissance des prérequis de chaque intervention.

Toutes les fiches seront disponibles sur un drive pour que les intervenants aient accès à toutes les informations relatives à la formation. Cela permettra de réajuster le contenu en fonction des éléments déjà abordés dans d'autres enseignements.

La fiche aidera également les formateurs internes ou les intervenants extérieurs à restructurer leurs cours en se questionnant sur les objectifs, le contenu, la forme et les références bibliographiques sous-jacentes. Elle facilitera également la planification en listant le matériel et les locaux nécessaires à la réalisation des enseignements.

Nous utiliserons ces fiches pour travailler avec l'université sur la déclinaison possible des enseignements fondamentaux dispensés par des enseignants universitaires au sein de l'IFE de Montpellier afin de développer une démarche d'universitarisation fonctionnelle. La convention tripartite renouvelée permet de cadrer cette organisation fonctionnelle.

Enseignements théoriques : cours magistraux et/ou TD

L'organisation des cours magistraux s'effectue en deux temps.

- 1^{er} temps :

Les enseignements théoriques sous format numérique sont publiés et mis à disposition des étudiants à partir de la plate-forme numérique de l'IFE. Les étudiants doivent se connecter et prendre connaissance des enseignements afin de se préparer à la 2e étape du processus.

Ce temps reprend la diffusion des savoirs et connaissances et le travail personnel de l'étudiant qui en découle. Afin de pouvoir guider chaque étudiant, les temps de visionnage sont organisés sur l'emploi du temps au moins une semaine avant le 2e temps. L'étudiant peut avoir accès autant de fois qu'il veut dès la diffusion de l'enseignement sur la plateforme numérique.

- 2nd temps :

Après la 1^{re} phase, un cours dit de régulation est organisé en promotion entière et en présentiel durant lequel le formateur / l'enseignant reprend les éléments essentiels de l'enseignement, puis répond aux questions des étudiants.

Les enseignements travaux dirigés

Les TD sont tous réalisés en présentiel en utilisant un ensemble d'éléments pédagogiques diversifiées, interactifs, ludiques.

L'apprentissage des étudiants

Afin que l'objectif soit atteint et que ces nouvelles modalités pédagogiques favorisent l'apprentissage de l'étudiant, il est essentiel que le lien et la relation « Enseignant/Étudiant » soient maintenus, privilégiés et réguliers. Les différents modes de communication et d'échanges doivent être activement utilisés tout au long des 3 années de formation.

Lors des enseignements, l'étudiant doit être en contact avec l'enseignant, participer activement aux échanges et activités de groupe pour développer un sentiment d'appartenance et rester motivé.

Une dynamique participative et un investissement de l'étudiant sont travaillés, recherchés au travers de la mise en place de questionnaires, quizz, sondage, QCM, Kahout etc.

L'objectif pour l'étudiant va être de développer son autonomie, son organisation de travail, ainsi qu'une régularité d'investissement.

Les modalités de contrôle des connaissances et d'évaluation des compétences (MCCEC)

Les MCCC

Les MCCC et leur planification sont présentées lors de l'ICOGI et portées par la suite à la connaissance des étudiants. Ces éléments reprennent les modalités d'évaluation en contrôle continu tout au long du semestre ou encore les examens terminaux à l'issue de chaque semestre, au titre de chacune des sessions.

Les MCCC sont organisées en présentiel. A compter de 2025/2026, elles sont réalisées pour l'ensemble des 3 promotions via la tablette.

Une charte d'examens (Annexe 14) est portée à la connaissance des étudiants en même temps que l'organisation et dates des MCCC. Celle-ci est signée par chaque étudiant.

Valoriser les Connaissances par une Évaluation Basée sur les Compétences

La connaissance théorique constitue le fondement de toutes les professions de santé, et elle est indispensable à la formation des futurs ergothérapeutes. Cependant, pour permettre à ces connaissances de prendre sens dans des pratiques professionnelles optimales, l'Institut a choisi de porter sa réflexion sur des révisions de modalités d'évaluation pour certaines unités d'enseignements afin de mettre en œuvre une approche d'évaluation par compétences. Cette approche permet aux étudiants de mobiliser leurs savoirs dans des situations réelles, rendant leur apprentissage plus pertinent et plus parlant pour leur futur exercice professionnel.

La complémentarité entre connaissances et compétences

Pour comprendre nos spécificités lors des interventions en ergothérapie, les étudiants doivent appréhender des bases solides en sciences de la santé, en anatomie, en psychologie et en pathologie. Dans le cas contraire, il serait impossible pour eux de comprendre pleinement les spécificités des interventions ergothérapeutiques.

Face à un environnement de santé contraint et évolutif, il est indispensable que ces savoirs soient activement intégrés et mis en œuvre dans des contextes pratiques. L'évaluation par compétences permet justement d'aller au-delà du cadre théorique en donnant aux étudiants l'opportunité d'utiliser leurs connaissances pour résoudre des problèmes, analyser des situations, et proposer des interventions adaptées aux besoins de chaque patient, mais aussi donner du sens à leur pratique.

Chaque évaluation permet alors de renforcer la compréhension des préceptes et concepts théoriques tout en développant des savoir-faire pratiques et d'adaptation comportementale. Ceci vient accroître leur motivation, leur engagement, et leur sentiment de progression et les réajustements nécessaires.

Plutôt que de valoriser la mémorisation isolée des connaissances et savoirs, elle renforce leur capacité à analyser, à réfléchir, et s'adapter en fonction des situations professionnelles rencontrées sur le terrain. Cette réflexion d'évolution de l'évaluation par compétences dès la 1^{re} année permet de former des ergothérapeutes compétents, réflexifs et autonomes.

La mobilisation des connaissances lors des évaluations par compétences dans notre pédagogie, nous permet de former des professionnels capables de répondre aux besoins du secteur de la santé.

Cette approche incarne notre engagement envers une formation où chaque étudiant peut acquérir les moyens d'intégrer ses savoirs au travers de pratiques concrètes et pertinentes.

Organisation des stages et évaluation des compétences

Les stages sont réalisés sur une alternance de période pour la validation des compétences.

La formation clinique permet à l'étudiant de valider les compétences professionnelles ciblées. En fonction de l'année de formation, les objectifs de stage sont fixés et permettent à l'étudiant de progresser tout au long de son parcours.

A la fin de chaque année de formation, l'étudiant aura une synthèse de l'évolution de ses compétences, lui permettant de cibler celles qui seront à perfectionner durant le parcours restant à réaliser. Pour les étudiants de 3e année, la synthèse réalisée à la fin de leur 2e année, permettra non seulement d'orienter leur formation vers un parcours spécifique, mais également d'orienter leur choix de stage permettant de travailler les compétences ciblées. Ces éléments seront discutés lors des suivis pédagogiques individuels.

L'UE Méthodologie de projet

L'objectif principal de cette unité d'enseignement est d'appliquer une méthodologie de projet enseignée pour mettre en œuvre un projet proposé par l'IFE de Montpellier. Les objectifs secondaires qui en découlent sont les suivants :

- Utiliser une démarche centrée sur les données probantes (recherches d'articles scientifiques et justification des choix réalisés étayée par la littérature scientifique)
- Utiliser une démarche centrée sur les données probantes (recherches d'articles scientifiques et justification des choix réalisés étayée par la littérature scientifique),
- Se familiariser avec l'utilisation d'un outil de recueil de données (potentiellement utilisé dans le mémoire d'initiation à la recherche),
- Évaluer son action à l'aide d'indicateurs mesurables préalablement définis,

Afin de concrétiser le projet proposé après le TD Living Lab, qui portait sur les axes de développement potentiels de notre Institut, la promotion sera divisée en 4 groupes. Chaque groupe travaillera sur un projet différent, fourni par des professionnels de terrain et/ou tiré d'anciens travaux réalisés par des étudiants.

Comme chaque année, il a été défini et validé des projets lors des journées pédagogiques pour l'année universitaire 2025/2026.

Travail d'initiation à la recherche

Le choix de l'Institut de formation s'est porté sur le fait de favoriser une réflexion précoce de l'étudiant sur le thème qu'il souhaite traiter dans son mémoire d'initiation à la recherche. Ce thème sera choisi dès la 2e année de formation.

Chaque étudiant est accompagné au niveau de la méthodologie de mémoire par un référent méthodologique faisant partie de l'équipe pédagogique de l'IFE.

Initiation à la démarche de recherche au travers d'articles scientifiques

Afin d'encourager les étudiants à s'engager dans une démarche de veille scientifique dès le début de leur formation et tout au long de leur cursus, nous avons mis en place en équipe, un projet de diffusion et de vulgarisation des articles scientifiques.

L'objectif est de diffuser des articles scientifiques en ergothérapie, à fréquence régulière, auprès des 3 promotions d'étudiants et des intervenants extérieurs, via les réseaux sociaux (Instagram et LinkedIn) pour atteindre le plus grand nombre d'ergothérapeutes possibles.

Ainsi les formateurs sont encouragés à vulgariser les articles scientifiques et d'opinion professionnelle utilisés dans leurs enseignements via l'utilisation d'un support visuel commun, respectant la structure scientifique IMRAD, le format réseau sociaux, la charte graphique de l'IFE.

Les objectifs de cette approche sont les suivants :

- Pour les étudiants :
 - Se familiariser aux articles scientifiques dès la 1^{re} année pour :
 - Les engager dans une veille professionnelle
 - Développer les connaissances en méthodologie de recherche,
 - Mettre en évidence la relation entre la recherche et son utilité dans la pratique,
- Pour les intervenants extérieurs et les ergothérapeutes cliniciens :
 - Assurer une veille professionnelle auprès d'eux
 - Mettre en évidence la relation entre la recherche et son utilité dans la pratique

Organisation de l'écriture du mémoire d'initiation à la recherche

Le mémoire d'initiation à la recherche constitue un travail individuel, en format court, de revue narrative systématisée en lien avec la pratique professionnelle en ergothérapie. Il vise à développer la rigueur méthodologique, l'esprit critique et la capacité de réflexion scientifique de l'étudiant.

Ce travail s'inscrit dans une progression pédagogique de la 1^{re} à la 3^e année :

- Acquisition des bases méthodologiques,
- Approfondissement du questionnement,
- Structuration et rédaction du mémoire.

Il s'appuie sur la structure IMRAD (Introduction, Méthode, Résultats, Discussion, Références) et sur les recommandations méthodologiques récentes en recherche en santé.

L'étudiant est accompagné par un référent méthodologique désigné par l'Institut et peut solliciter des personnes ressources (ergothérapeutes, médecins, enseignants ou chercheurs) selon la thématique choisie. Ces personnes ressources apportent un appui ponctuel à la compréhension du sujet ou à la recherche documentaire, sans intervenir dans la rédaction du travail.

Des travaux dirigés de régulation sont organisés dès la 2^e année et tout au long de la 3^e année, afin d'accompagner la progression des étudiants, d'assurer la cohérence méthodologique et de favoriser les échanges entre pairs.

Des liens sont établis avec plusieurs unités d'enseignement, tant pour les contenus que pour les évaluations :

- Préparation de dossiers et soutenances dès la 1^{re} année,
- Initiation à la méthodologie de recherche documentaire en 1^{re} année et approfondissement en 2^e année,
- Structuration et rédaction d'un travail de recherche (dont le mémoire) en 3^e année,
- Valorisation scientifique du travail sous forme d'un poster scientifique en 3^e année,
- Enseignements d'anglais orientés vers la lecture critique d'articles scientifiques de la 1^{re} à la 3^e année.

Un guide méthodologique est mis à disposition des étudiants et des accompagnants afin de garantir l'harmonisation du suivi et des attendus.

Organisation de la soutenance du mémoire d'initiation à la recherche

La soutenance orale, d'une durée de 45 minutes (15 minutes de présentation et 30 minutes d'échanges), permet à l'étudiant de présenter et d'argumenter son travail de recherche devant un jury composé de 3 membres :

- Un ergothérapeute expert de la thématique ou de la population,
- Un médecin, un enseignant universitaire ou un doctorant,
- Un référent méthodologique de l'Institut.

Le jury évalue le travail écrit et la présentation orale à partir des grilles officielles de notation, co-élaborées avec l'université et en référence au référentiel d'évaluation.

L'évaluation porte sur la pertinence scientifique, la cohérence méthodologique, la clarté de la présentation et la posture professionnelle de l'étudiant.

La liste des lieux et places de stage négociée selon les obligations réglementaires

Cadre réglementaire

L'organisation des stages est définie par l'arrêté du 5 Juillet 2010.

La formation est composée de 9 mois de stage répartis au cours du cursus de formation échelonnés sur 5 à 7 périodes.

2 périodes de stage maximum peuvent être fractionnées en fonction du projet de formation de l'étudiant.

Domaines de stage obligatoires

L'étudiant doit pouvoir découvrir la pratique professionnelle dans 3 domaines :

- **Domaine 1** : SSR de longue ou courte durée,
- **Domaine 2** : Soins de suite en santé mentale,
- **Domaine 3** : Interventions dans le lieu de vie.

Il doit au moins valider 1 stage dans chacun des domaines au cours de ses 3 ans de formation.

Répartition géographique des stages

Les lieux de stage se situent principalement dans la région Occitanie, avec également des stages hors région et à l'étranger.

En 2024/2025, les 250 étudiants des 3 promotions (soit 5 périodes de stage au total) ont été répartis comme suit :

- **376 stages** réalisés en région Occitanie,
- **32 stages** réalisés hors région Occitanie,
- **22 stages** réalisés à l'étranger.

Au total 430 stages ont été effectués sur cette année.

La répartition par département en Occitanie est la suivante :

- **34 (Hérault)** : 234 stages (62% des stages en Occitanie),
- **30 (Gard)** : 86 stages (23% des stages en Occitanie),
- **31 (Haute-Garonne)** : 14 stages,
- **12 (Aveyron)** : 12 stages,
- **11 (Aude)** : 9 stages,
- **66 (Pyrénées-Orientales)** : 9 stages,
- **48 (Lozère)** : 5 stages,
- **65 (Hautes-Pyrénées)** : 4 stages,
- **81 (Tarn)** : 3 stages.

Ces données mettent en évidence l'investissement remarquable des ergothérapeutes de la région Occitanie dans l'accueil, l'accompagnement et la professionnalisation des étudiants.

Le réseau de terrains de stage

166 terrains de stage sont référencés en Occitanie pour l'année 2024-2025.

Répartition par département :

- **34 (Hérault)** : 96 terrains (58% du réseau)
- **30 (Gard)** : 43 terrains (26% du réseau)
- **11 (Aude)** : 14 terrains
- **66 (Pyrénées-Orientales)** : 7 terrains
- **12 (Aveyron)** : 3 terrains
- **48 (Lozère)** : 2 terrains
- **31 (Haute-Garonne)** : 1 terrain

Répartition par domaine d'intervention :

Domaines exclusifs :

- Domaine 1 uniquement : **59 terrains**
- Domaine 2 uniquement : **23 terrains**
- Domaine 3 uniquement : **67 terrains**

Domaines combinés :

- Domaines 1 et/ou 3 : 5 terrains
- Domaines 1 ou 2 : 1 terrain
- Domaines 2 et/ou 3 : 12 terrains

Places disponibles par semestre - Année 2024-2025

- S2 (février) : 61 terrains avec places disponibles
- S3 (septembre-octobre) : 59 terrains (+20 terrains sur 1 mois)
- S4 (mai-juin) : 64 terrains (+9 terrains sur 1 mois)
- S5 (novembre-décembre) : 62 terrains (+18 terrains sur 1 mois)
- S6 (mars-avril) : 55 terrains (+14 terrains sur 1 mois)

Évolution du nombre total de terrains par année

- 2021-2022 : 122 terrains
- 2022-2023 : 128 terrains
- 2023-2024 : 159 terrains
- 2024-2025 : 166 terrains

Cette progression significative au fil des années démontre un élargissement continu du réseau de terrains de stage, favorisant à la fois la diversification des lieux d'apprentissage et l'augmentation de la capacité d'accueil des étudiants.

Les stages à l'IFE de Montpellier

Évolution majeure 2024-2025 : La plateforme numérique de gestion des stages

En 2024-2025, l'IFE Montpellier a déployé une plateforme numérique complète qui modernise l'ensemble du processus de gestion des stages.

Pour les étudiants :

- Consultation transparente de tous les terrains disponibles,
- Système de favoris et de gestion des souhaits,
- Placement séquentiel automatisé garantissant l'équité,
- Suivi en temps réel de leurs démarches.

Pour les tuteurs de stage :

- Interface dédiée pour mettre à jour leurs disponibilités en autonomie,
- Accès simplifié par email,
- Notifications automatiques lors des affectations.

Pour l'administration :

- Centralisation de toutes les données,
- Tirage au sort automatisé et traçable,
- Système de coordination géographique automatique (secteur Montpellier / hors secteur),
- Statistiques en temps réel,
- Gain de temps considérable.

Cette innovation s'inscrit dans une démarche de digitalisation qui renforce la transparence, l'équité et l'efficacité tout en maintenant la qualité de l'accompagnement des étudiants et des partenaires terrains.

Organisation de l'offre de stage

Au sein de l'Institut, une « liste principale », constituée majoritairement de terrains de stage dans la région Occitanie, est proposée aux étudiants via la plateforme numérique de gestion des stages.

Ceux qui souhaitent réaliser un stage « hors liste » ont la possibilité de le faire en respectant une procédure précise, détaillée ci-après.

Stages proposés « liste principale »

Cette liste des terrains de stage, constituée majoritairement de terrains de stage dans la Région Occitanie est proposée aux étudiants via la plateforme numérique de gestion des stages. Elle est mise à jour en temps réel afin de cibler et référencer les places disponibles d'accueil pour les étudiants.

Les disponibilités sont recueillies directement auprès des terrains via l'interface dédiée aux tuteurs de stage.

La plateforme permet aux étudiants de :

- Consulter l'ensemble des terrains disponibles avec informations détaillées,
- Filtrer par domaine, localisation, période,
- Ajouter des terrains en favoris,
- Déclarer leurs souhaits de stage avec ordre de priorité.

Stages « hors liste »

Ces terrains de stage peuvent être situés hors région ou en région Occitanie.

Une procédure, basée sur les règles nationales du SIFE, a été établie au sein de l'IFE. Elle stipule que les étudiants ne peuvent pas contacter les structures eux-mêmes.

Hors Occitanie, afin de faciliter les démarches, un système de coordination est mis en place où les souhaits sont regroupés par département et IFE. Les référents stage transmettent directement les demandes aux IFE, les étudiants en sont informés. Lorsque l'IFE est d'accord pour que le contact soit réalisé, la démarche est assignée à l'étudiant pour qu'il prenne le relai.

Les étudiants doivent :

- Effectuer des recherches,
- Déclarer leurs vœux de stages « hors liste » sur la plateforme,
- Visualiser les démarches lorsqu'elles sont assignées aux référents stages ou mettre à jour leurs actions lorsque la main leur est laissée (appels, emails, retours).

Si accord du terrain, un email pré rempli est envoyé au terrain pour qu'il remplisse ses informations directement sur la plateforme (coordonnées complètes, horaires, domaine, nombre de places, etc.). Une fois ces informations validées, la convention est établie par la secrétaire pédagogique. Si accord du terrain, une confirmation écrite est demandée, ainsi que la complétude d'une « fiche stage » permettant d'établir la convention.

Un quota a maintenant été mis en place : au cours de leur parcours, 2 stages maximum hors Occitanie sont autorisés.

Organisation des stages et système d'attribution

Pour les stages de S2

1. La liste principale des terrains est consultable par les étudiants sur la plateforme numérique,
2. Un tirage au sort automatisé est effectué, définissant un ordre de priorité individuel pour tous les étudiants,
3. Le placement séquentiel automatique permet aux étudiants de choisir leur terrain selon leur ordre de passage,
4. Chaque étudiant est notifié par email quand son tour arrive,
5. L'étudiant dispose d'un délai (24h ou 48h) pour choisir son terrain sur la plateforme avec la possibilité de décliner le placement automatique pour effectuer une recherche personnelle,
6. Dès qu'un étudiant se positionne sur un terrain, un email automatique est envoyé à la structure pour l'informer de l'affectation.

Pour les stages S3, S4, S5 et S6

1. Un ordre de priorité par groupe de TD (quart de promotion, environ 20 étudiants) est déterminé par tirage au sort lors de la 1re année de formation
2. Configuration de l'ordre des groupes : chaque groupe est prioritaire une fois au cours de sa scolarité (rotation équitable)
3. Tirage au sort automatisé au sein de chaque groupe pour définir les positions individuelles
4. Placement séquentiel automatique via la plateforme :
 - a. Les étudiants sont activés selon leur position dans le tirage,
 - b. Notification par email automatique,
 - c. Délai défini pour effectuer le choix sur la plateforme,
 - d. Passage automatique à l'étudiant suivant.
5. Traçabilité complète de toutes les actions dans les logs système,
6. Les étudiants ne souhaitant pas de stage sur la liste peuvent décliner le placement automatique et respectent la procédure "stages hors liste".

Avantages du système automatisé

- Équité totale garantie par le tirage au sort,
- Transparence complète du processus,
- Autonomie des étudiants dans le choix,
- Gain de temps considérable pour l'administration,
- Traçabilité de toutes les décisions.

Conventions de stage

Pour acter le stage, une convention tripartite est établie et signée par l'étudiant, la direction et le terrain de stage.

La secrétaire pédagogique procède à l'édition, l'envoi des conventions et de la charte d'encadrement une fois les affectations validées sur le site.

Mobilités internationales

L'Institut de Formation en Ergothérapie a signé une charte Erasmus+ en octobre 2017, renouvelée en octobre 2021 pour la période 2021-2027, offrant aux étudiants la possibilité de bénéficier d'une aide à la mobilité internationale pour effectuer des stages au sein de l'Union européenne.

De plus, une convention avec le programme de mobilité Swiss-European Mobility Programme (SEMP) a été signée pour faciliter l'organisation des stages en Suisse et le versement des bourses.

Enfin, une convention avec le Canada est en cours d'élaboration pour permettre des échanges d'étudiants pour des périodes de stage.

Ces diverses conventions offrent aux étudiants la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle internationale en Ergothérapie et d'enrichir leur parcours de stage en fonction de leur projet.

Afin d'organiser au mieux ces mobilités, diverses procédures ont été validées (*Annexe 9*).

Des commissions sont organisées durant l'année afin de pouvoir évaluer la motivation de l'étudiant et valider éventuellement son projet.

Modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil

Lors de son stage, l'étudiant est encadré et accompagné par un tuteur de stage ergothérapeute diplômé d'état sous la responsabilité administrative d'un cadre de santé et de la direction de l'établissement.

En stage, l'étudiant doit appliquer et mobiliser un certain nombre de ressources pour proposer et réaliser, dans un contexte donné, des activités professionnelles en respectant certaines modalités d'exercice afin de produire des résultats satisfaisants répondant à des critères de qualité pour la personne prise en soins. Ainsi, il acquiert au fur et à mesure des compétences qui vont être développées et évaluées tout au long du stage.

Elles sont référencées dans le document de suivi du stagiaire dans son parcours de professionnalisation nommé portfolio issu de l'arrêté du 5 juillet 2010, modifié par l'arrêté du 12 août 2015.

Une « *feuille de présence* » (Annexe 10) est également signée chaque jour par l'étudiant. A la fin du stage, cette feuille est également signée par le tuteur de stage pour validation des éléments. Ce document permet de calculer les indemnités de stage versées à l'étudiant.

En collaboration avec le tuteur de stage une « *Grille d'évaluation des capacités et attitudes professionnelles* » (Annexe 11) est à compléter à mi stage et à la fin du stage par l'étudiant. Celle-ci permet à l'équipe pédagogique de l'IFE d'évaluer les attitudes attendues en tant que futur professionnel et d'accompagner l'étudiant dans le développement de son savoir-être professionnel.

Une « *Analyse Réflexive de Pratique Professionnelle* » (ARPP) est réalisée à mi stage et en fin de stage. L'ARPP permet à l'étudiant, accompagné par le tuteur, de prendre conscience de l'impact de ses connaissances et de ses compétences en savoir-faire et en savoir-être, dans une situation précise. Elle permet ainsi le développement et l'évolution de l'identité et de la pratique professionnelles de l'étudiant.

Des documents à destination des tuteurs de stage ont été élaborés et mis à la disposition sur le site internet de l'Institut. Ils permettent d'aider les tuteurs afin qu'ils comprennent et investissent plus aisément les différents outils d'évaluation de l'étudiant ainsi que les attendus en matière de tutorat.

Afin d'harmoniser les pratiques et de guider les tuteurs de stage dans leur rôle d'accompagnant et d'encadrement, des rencontres sur les lieux de stage vont être organisées.

La formalisation de la formation du tutorat est en réflexion. Un projet, basé sur l'instruction de la DGOS du 24 décembre 2014, émergera et sera instauré dans les prochains mois.

Les prestations offertes aux étudiants

A l'IFE de Montpellier, les étudiants sont représentés par l'ADEEM (Association Des Etudiants en Ergothérapie de Montpellier). Le Bureau Des Etudiants (BDE) gère l'association.

L'IFE participe, par l'intermédiaire de dons, aux déplacements et autres frais des étudiants qui désirent participer à différents congrès, en particulier ceux de l'UNAE (Union Nationale des Associations d'Etudiants en Ergothérapie) ou le congrès ENOTHE (European Network of Occupational Therapy in Higher Education.)

Une convention tripartite est signée avec le Conseil Régional et l'Université de Montpellier. Celle-ci ouvre l'accès aux structures et services de l'université aux étudiants en Ergothérapie.

La protection sanitaire des étudiants est assurée par le Service Universitaire de Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé (SUMPPS).

Un partenariat avec l'IFMK a été mis en place pour le projet de tutorat entre étudiants et entre Instituts. Deux référents sont identifiés en Ergothérapie. Les modalités et l'organisation sont mis en place à chaque début d'année universitaire. La plateforme numérique de travail commune aux deux Instituts est un des supports utilisés.

L'Institut met à disposition aux étudiants 1 salle pour entreposer du matériel pour l'ADEEM et préparer les événements.

Les indicateurs d'évaluation du projet

L'évaluation du dispositif pédagogique est réalisée au travers de cinq indicateurs.

1. **Le taux de réussite aux examens** en cours de formation

2. **Le taux de réussite aux épreuves du Diplôme d'Etat**

Le taux de réussite est de 98.66 %.

3. **Le taux d'abandon au cours de la formation**

Le taux d'abandon est visible surtout en 1re année. Il peut varier selon les années mais reste faible.
1 abandon en 2024/2025.

4. Les enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés

Un questionnaire d'employabilité est envoyé aux étudiants durant les 3 premières années après leur diplomation. Ceci nous permet d'identifier de nouveaux lieux de stage. De plus, ceci permet de conserver un lien d'échange avec les étudiants nouvellement diplômés.

5. Les questionnaires de satisfaction réalisés auprès des étudiants à la fin de chaque semestre pour les 3 promotions.

Une présentation systématique est réalisée en retour aux étudiants. Les points d'amélioration identifiés sont retravaillés lors des réunions avec l'équipe pédagogique et la direction.

Dans le cadre des questionnaires de satisfaction réalisés auprès des étudiants, l'un d'eux mis en place afin d'obtenir un retour concernant le lieu de stage. Ce formulaire est en cours de réflexion et sera proposé prochainement.

Le suivi pédagogique individuel, la mise en place du tutorat, la poursuite des questionnaires, l'élaboration de nouveaux questionnaires sont autant d'éléments qui vont permettre d'améliorer l'ensemble de ces indicateurs.

L'IFE forme des étudiants en 3 ans.

L'équipe pédagogique et la direction **s'appuient sur des compétences actuelles des ergothérapeutes de terrain**, mais elles doivent aussi **d'être prospectives pour que, à l'issue des trois années de formation, les diplômés soient effectivement capables d'offrir des réponses adaptées et de qualité aux besoins des populations qui leur seront confiées.**

L'IFE de Montpellier dans une dynamique d'innovation pédagogique

L'Institut à travers ses programmes de formation initiale et continue, offre aux ergothérapeutes l'opportunité de s'engager dans un processus de formation tout au long de leur vie professionnelle. Les bouleversements constants du monde du travail, tels que la digitalisation, l'intelligence artificielle, les évolutions organisationnelles, les changements de trajectoires professionnelles et l'émergence de nouveaux métiers, impactent également le domaine de la santé.

En réponse à ces défis en constante évolution, l'Institut s'engage à entretenir une réflexion continue sur les pratiques à enseigner, les adaptations nécessaires, et à assurer une flexibilité permettant de répondre aux défis de demain.

Ainsi, la formation devient un levier essentiel, et l'Institut d'Ergothérapie de Montpellier s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

ANNEXES

ANNEXES

Sommaire des annexes

- ▶ *Annexe 2 :* AFGSU
- ▶ *Annexe 3 :* Programme ETP
- ▶ *Annexe 3.1 :* Attestation ETP
- ▶ *Annexe 4 :* Convention PRAP
- ▶ *Annexe 5 :* Procédure étudiant en situation de handicap
- ▶ *Annexe 5.1 :* Attestation accueil d'un étudiant avec aménagements de scolarité
- ▶ *Annexe 6 :* Protocole du suivi pédagogique individuel de l'étudiant
- ▶ *Annexe 7 :* Programme de formation
- ▶ *Annexe 9 :* Procédure stage mobilités internationales
- ▶ *Annexe 10 :* Feuille de présence stage
- ▶ *Annexe 11 :* Grille d'évaluation des capacités et attitudes professionnelles
- ▶ *Annexe 12 :* Convention de mise à disposition IPAD
- ▶ *Annexe 13 :* Fiche pédagogique
- ▶ *Annexe 14 :* Charte d'examens



Standard Général : 04 67 33 67 33
Site Internet : www.chu-montpellier.fr

Direction Générale

Centre Administratif André Bénéch
191, avenue du Doyen Gaston Giraud
34295 Montpellier Cedex 5

Anne FERRER
Directrice Générale

François BÉRARD
Directeur Général Adjoint

Secrétariat
Tél. : 04 67 33 03 79
Télécopie : 04 67 33 67 73
dg.secrétariat@chu-montpellier.fr

Montpellier, le 27 septembre 2023.

Madame Audrey VALLAT,
Directrice de l'IFE de Montpellier,
Parc Euromédecine
1672 rue de St Priest
34097 Montpellier

Notre réf. : DG/Pôle Urgences/KB/SB/AC/SPGED23-7399
Dossier suivi par Karine BERTRAND
Tél : 04 67 33 85 72

OBJET : CONVENTION N° 2017-18992 RELATIVE A L'AFGSU 2 POUR L'IFE

Madame la Directrice,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli, en deux exemplaires originaux, l'Avenant 3 n° 2023-25835 à la Convention n° 2017-18992 relative à l'objet ci-dessus.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner un exemplaire original signé par vos soins, à l'adresse indiquée ci-dessous :

Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier,
Centre Administratif André Bénéch,
Unité de Soutien aux Pôles LAP/ADV,
191, Avenue du Doyen Gaston Giraud,
34295 MONTPELLIER CEDEX 5.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Générale,
Pour le Directeur Général,
Le Directeur Général Adjoint

François BÉRARD

Anne FERRER



PJ : 2 exemplaires originaux de l'Avenant 3

**AVENANT 3 N° 2023-25835 A LA CONVENTION N° 2017-18992 RELATIVE A LA FORMATION A
L'AFGSU NIVEAU 2 DES ETUDIANTS DES INSTITUTS DE FORMATION PARAMEDICAUX**

Entre :

Le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier,
Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de l'Hérault (CESU 34),

Etablissement public de santé, inscrit au FINESS sous le n° 340785161, dont le numéro SIRET est 26340016000382 et dont le siège social est, 191 avenue du Doyen Gaston Giraud - 34295 Montpellier Cedex 5, représenté par Madame Anne FERRER, Directrice Générale, dûment habilitée à l'effet des présentes.

Ci-après dénommé le « **CESU 34** »,

Et,

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier,
1672 rue de Saint Priest - Parc Euromédecine, 34090 Montpellier, représenté par Madame Audrey VALLAT, Directrice, dûment habilitée à l'effet des présentes.

Ci-après dénommé « **IFE** ».

IL A ETE CONVENU ET ETABLI CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Conformément à l'Article 6 - Durée, Effet, Modification, Renouvellement, Dénonciation de la Convention n° 2017-18992, cette dernière est reconduite, dans les mêmes termes et conditions, pour une période de trois ans à compter du 29 août 2023 et jusqu'au 28 août 2026.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la Convention n° 2017-18992 restent inchangées.

Fait à Montpellier, le **27 SEP. 2023**

La Directrice Générale,
du CHU de Montpellier,
Pour le Directeur Général,
Le Directeur Général Adjoint

François BERARD

Anne FERRER

La Directrice
de l'IFE de Montpellier

**INSTITUT DE FORMATION
EN ERGOTHERAPIE**
1672 Rue de Saint Priest
Parc Euromédecine
34090 MONTPELLIER
Tél : 04 67 10 79 99 - Fax 04 67 10 79 00

Audrey VALLAT

Visa du Médecin,
responsable d'activité du
CESU 34,

Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
Faculté de Médecine
641 avenue du Doyen Gaston Giraud
34093 MONTPELLIER CEDEX 5
Tél. : 04.67.33.89.01

Docteur Blaise DEBIEN

**AVENANT 3 N° 2023-25835 A LA CONVENTION N° 2017-18992 RELATIVE A LA FORMATION A
L'AFGSU NIVEAU 2 DES ETUDIANTS DES INSTITUTS DE FORMATION PARAMEDICAUX**

Entre :

Le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier,
Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de l'Hérault (CESU 34),

Etablissement public de santé, inscrit au FINESS sous le n° 340785161, dont le numéro SIRET est 26340016000382 et dont le siège social est, 191 avenue du Doyen Gaston Giraud - 34295 Montpellier Cedex 5, représenté par Madame Anne FERRER, Directrice Générale, dûment habilitée à l'effet des présentes.

Ci-après dénommé le « CESU 34 »,

Et,

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier,
1672 rue de Saint Priest - Parc Euromédecine, 34090 Montpellier, représenté par Madame Audrey VALLAT, Directrice, dûment habilitée à l'effet des présentes.

Ci-après dénommé « IFE ».

IL A ETE CONVENU ET ETABLI CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Conformément à l'Article 6 - Durée, Effet, Modification, Renouvellement, Dénonciation de la Convention n° 2017-18992, cette dernière est reconduite, dans les mêmes termes et conditions, pour une période de trois ans à compter du 29 août 2023 et jusqu'au 28 août 2026.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de la Convention n° 2017-18992 restent inchangées.

Fait à Montpellier, le **27 SEP. 2023**

La Directrice Générale,
du CHU de Montpellier,

Pour le Directeur Général,
Le Directeur Général Adjoint

François BERARD

Anne FERRER

La Directrice,
de l'IFE de Montpellier,

**INSTITUT DE FORMATION
ERGOTHERAPIE**
7 - Rue de Saint-Priest
Parc Euromédecine
34093 MONTPELLIER
Tél : 04 67 10 79 90 - Fax 04 67 10 79 90

Audrey VALLAT

Visa du Médecin,
responsable d'activité du
CESU 34,

Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence
Faculté de Médecine
641 avenue du Doyen Gaston Giraud
34093 MONTPELLIER CEDEX 5
Tél. : 04.67.33.89.01

Docteur Blaise DEBIEN

		U.E. 4.08.S5		Annexe 3
		Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie		
Formateur(s) responsable(s) de l'UE		M. PETIT Eric	Mme DE NAYS CANDAU Christel	

Semestre 5	Compétence 5	CM 20	TD 20	TP 0	ECTS 2
------------	--------------	-------	-------	------	--------

Pré-requis
- Concevoir un programme éducatif - Elaborer des éléments de formation et d'information du public en vue d'une autonomie et d'une adhésion aux traitements - Proposer des techniques d'animation et de conduite de groupe en lien avec les situations et les objectifs d'éducation thérapeutique poursuivis

Objectifs
Etude des notions : prévention, éducation, éducation thérapeutique, autonomie et pédagogie La démarche d'éducation thérapeutique : finalités, conception, méthode, évaluation La démarche d'éducation en situation écologique Techniques et système d'auto surveillance, d'auto administration Apprentissage des gestes techniques Conduite d'entretien Animation de groupe, approches psycho dynamique, systémique, comportementale Evaluation de la démarche d'éducation thérapeutique et mesure des effets

Eléments de contenu
Travail à partir des expériences de stage Travail en groupe

Recommandations pédagogiques	Modalités et critères d'évaluation
Modalités d'évaluation Production d'une démarche éducative : la forme pédagogique et son argumentation valident l'UE de pédagogie (4.8S5), le fond : contenu et adéquation au public visé valident l'UE d'éducation thérapeutique (4.8.S5) Critères et modalités d'évaluation : Pertinence de la démarche Qualité méthodologique de la démarche	FORM - ERG

4.08.S5 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie

Ordre	Contenu	Objectif	Intervenants Formateurs	Type de cours	Prés. Oblig.	Durée	Division	Autres Ressources pédagogiques	Date(s)
1	Programme d'ETP. Définition		Mme DECROCK Julie	C.M.	Oui	1	Promotion entière		05/09/2023
2	Education thérapeutique programme en neurologie centrale. Support Audio		M. GELIS Anthony	C.M.	Oui	1.5	Promotion entière		25/09/2023
3	Education thérapeutique programme en neurologie centrale		M. GELIS Anthony	C.M.	Oui	1.5	Promotion entière		02/10/2023
4	ETP et maladie de Parkinson. Support Audio		Mme FUENTES Claire	C.M.	Oui	1.5	Promotion entière		06/10/2023
5	ETP et maladie de Parkinson		Mme FUENTES Claire	C.M.	Oui	1.5	Promotion entière		16/10/2023
6	Education Thérapeutique et santé mentale		M. RAYMOND Laurent	C.M.	Oui	1.5	Promotion entière		19/09/2023
7	Education Thérapeutique et santé mentale. Support Audio		M. RAYMOND Laurent	C.M.	Oui	1.5	Promotion entière		08/09/2023
8	Education thérapeutique : principes, démarche 1/2. Support Audio		M. COHEN Jean-David	C.M.	Oui	1	Promotion entière		13/09/2023
9	Education thérapeutique : principes, démarche 2/2. Support Audio		M. COHEN Jean-David	C.M.	Oui	1	Promotion entière		14/09/2023
10	Education thérapeutique : principes, démarche		M. COHEN Jean-David	C.M.	Oui	2	Promotion entière		18/09/2023
11	Education thérapeutique 1/ 2		Mme PELLECCCHIA Alessandra	C.M.	Oui	3	Promotion entière		02/10/2023
12	Education thérapeutique 2/ 2		Mme PELLECCCHIA Alessandra	C.M.	Oui	3	Promotion entière		02/10/2023
13	Animation groupe		Mme ZAFRANY Isabelle	T.D.	Oui	3	Groupes TD (4 groupes)		13/09/2023 18/10/2023 04/10/2023 11/10/2023
14	TD Mise en place Dossier ETP		M. PETIT Eric	T.D.	Oui	3	Demi Promotion (2 groupes)		12/10/2023 16/10/2023
15	TD Régulation Dossier ETP		M. PETIT Eric	T.D.	Oui	3	Demi Promotion (2 groupes)		09/01/2024 10/01/2024
17	Présentation orale du dossier ETP / Pédagogie		M. PETIT Eric	T.D.	Oui	2	Demi Promotion (2 groupes)		17/01/2024 17/01/2024
18	Education Thérapeutique et psychiatrie		M. RAYMOND Laurent	T.D.	Oui	2	Groupes TD (4 groupes)		28/09/2023 11/10/2023 17/10/2023 18/10/2023
19	Enjeux de l'ETP		Mme DECROCK Julie	T.D.	Oui	2	Groupes TD (4 groupes)		07/09/2023 07/09/2023 08/09/2023 08/09/2023
20	Temps dédié au dossier 1/2		M. PETIT Eric	T.D.	Oui	3	Groupes TD (4 groupes)		19/10/2023 20/10/2023 13/10/2023 11/10/2023
21	Temps dédié au dossier 2/2		M. PETIT Eric	T.D.	Oui	3	Groupes TD (4 groupes)		08/01/2024 08/01/2024 08/01/2024 08/01/2024
21	TD Présentation dossier ETP		M. PETIT Eric	T.D.	Oui	3	Demi Promotion (2 groupes)		03/10/2023 04/10/2023

4.08.S5 Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie									
Ordre	Contenu	Objectif	Intervenants Formateurs	Type de cours	Prés. Oblig.	Durée	Division	Autres Ressources pédagogiques	Date(s)
22	ETP et réadaptation cardiaque		Mme RENOT Marie	T.D.	Oui	2	Groupes TD (4 groupes)		10/10/2023 10/10/2023 10/10/2023 19/10/2023



Annexe 3.1

Attestation de Formation en Éducation Thérapeutique du Patient malade chronique (ETP)

Nous soussignés, Madame Audrey Vallat, Directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier, Monsieur Éric PETIT, Responsable pédagogique chargé de la coordination des enseignements d'ETP à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier, attestons que :

Madame ,

a obtenu la note de dans l'UE 4.8 S5 **Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie** et a réalisé des mises en situation pratique d'ETP au cours des 9 mois de stage pour l'acquisition des compétences équivalentes à celles acquises au cours d'une formation de niveau 1 en ETP de 40 heures (voir annexe détaillée, pages 2 à 4).

Fait à Montpellier, le 01 avril 2023

INSTITUT DE FORMATION
EN ERGOTHERAPIE
1672, Rue de Saint-Priest
Parc Euromédecine
34090 MONTPELLIER
Tél. 04 67 10 79 99 - Fax 04 67 10 79 90

Mme Audrey Vallat
Directrice.
IFE Montpellier

M. Éric PETIT
Responsable pédagogique
IFE Montpellier

Validation de l'équivalence
Dr. Xavier De La Tribonnière
UTEP-CHU Montpellier

Annexe détaillée

Contenu de la formation

Éducation thérapeutique du patient malade chronique (ETP)

Responsable pédagogique. Monsieur Éric PETIT

Validation de l'équivalence : Dr. Xavier de la Tribonnière, UTEP, CHU Montpellier

Volume de l'enseignement : 40 h (CM + TD) + Des mises en situation pratique d'ETP avec des patients, des personnes en situation de handicap ou des aidants au cours des 9 mois de stage.

Objectifs du module :

Formation équivalente à l'ETP de niveau 1 afin de dispenser l'ETP dans le cadre d'un programme agréé ARS ou hors programme

Compétences visées :

- Compétences techniques favorisant la délivrance d'une information utile au patient sur sa maladie chronique, les interventions non pharmacologiques et comportementales et des éléments nécessaires au suivi et à l'organisation. Ces compétences sont adaptées à la conception des dispositifs d'intervention, à l'analyse des données et à la stratégie d'animation d'une équipe,
- Compétences éthiques, relationnelles et pédagogiques permettant de développer une alliance thérapeutique avec les patients. Elles pourront se concrétiser par l'acquisition d'une posture éducative. Également, des compétences pédagogiques développées en groupe seront visées. Pour la coordination, ces compétences sont adaptées au développement des apprentissages et aux échanges au sein d'équipes multidisciplinaires et de partenaires,
- Compétences organisationnelles permettant de planifier des actions et de conduire un projet d'ETP. Pour la coordination, ces compétences sont adaptées à la planification et à l'évaluation des actions menées, à l'identification des canaux de communication les plus appropriés,
- Concevoir un programme d'ETP,
- Elaborer des éléments de formation et d'information du public en vue d'une autonomie et d'une adhésion aux traitements,
- Proposer des techniques d'animation et de conduite de groupe en lien avec les situations et les objectifs d'éducation thérapeutique poursuivis,

Partie 1 : Unité d'Enseignement 4.8 S5 : Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie

Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier

Responsable de l'enseignement : Monsieur Éric PETIT

UE 4.8 S5. Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie

20 h de CM et 20 h de TD

Évaluation : Production d'une démarche éducative sous la forme d'un dossier écrit (dossier en groupe 5 étudiants)

Thème	Volume CM	Enseignants
ETP Définition	1 h	Mme Decrock IFE Montpellier julie.decrock@ergotherapiemontpellier.com
ETP Les grands principes. Partie 1 • Enseignement en ETP en ergothérapie • Expériences individuelles sur l'ETP et représentations de l'ETP • Définition et finalité de l'ETP • Liens avec les préventions IIème et IIIème • Maladies chroniques • Difficultés d'observance • Historique de l'ETP • Grands principes de structuration d'un programme d'ETP	2 h	Dr J.D. Cohen UTEP, CHU Montpellier jd-cohen@chu-montpellier.fr
ETP Principes et démarche. Partie 2 • Les expertises du patient et du soignant • Les besoins du patient • La relation soignant - soigné • La posture éducative • Les concepts de santé et d'adaptation à la maladie ; temporalités • La notion d'équipe de soignants	2 h	Dr J.D. Cohen UTEP, CHU Montpellier jd-cohen@chu-montpellier.fr
ETP Finalités, conception, méthode, évaluation Rôle du patient expert. Echanges	6 h	Mme A. Pellecchia UTEP, CHU Montpellier a-pellecchia@chu-montpellier.fr
Organisation d'un programme ETP en neurologie centrale	3 h	Dr A. Gelis Centre Propara, Montpellier a.gelis@propara.fr
ETP en santé mentale	2 h	M. L. Raymond U.S.R Saint Clément. St Clément de Rivière lraymond@sfr.fr
Rôle du patient expert dans l'ETP	2 h	Mme F. Zeddami Patientte experte. fawziazeddam@yahoo.fr M. Jérémy Deman Patient Expert jeremy.deman@gmail.com
ETP et maladie de Parkinson	2 h	Mme Fuentes Claire Ergothérapeute Claire.fuentes@live.fr

Thème	Volume TD	Enseignants
Animation de groupe	3 h	Dr I. Zafrany Clinicienne et enseignante isabelle.zafrany@gmail.com
ETP en santé mentale	2 h	M. L. Raymond U.S.R Saint Clément. St Clément de Rivière lraymond@sfr.fr
Enjeux de l'ETP	2 h	Mme J. Decrock IFE Montpellier julie.decrock@ergotherapie-montpellier.com
Travail en groupe restreint : Mise en place d'un programme d'ETP	3 h	M. É. Petit / Mme C. De Nays Candau IFE Montpellier eric.petit@ergotherapie-montpellier.com
Travail en groupe restreint : Avancement d'un programme d'ETP	2 h	M. É. Petit / Mme C. De Nays Candau eric.petit@ergotherapie-montpellier.com
Travail en groupe restreint : Régulation des différents programmes d'ETP	3 h	M. É. Petit / Mme C. De Nays Candau eric.petit@ergotherapie-montpellier.com
Travail en groupe restreint : Avancement d'un programme d'ETP	2 h	M. É. Petit / Mme C. De Nays Candau eric.petit@ergotherapie-montpellier.com
Travail en groupe restreint : Présentation orale des différents programmes d'ETP	3 h	M. É. Petit / Mme C. De Nays Candau eric.petit@ergotherapie-montpellier.com

Modalités de mise en œuvre :

- Enseignements sous forme de cours magistraux (CM), travail en groupes restreints, travail collaboratif, études de cas, travail personnel, ...
- Réaliser au cours des 9 mois de stage des mises en situation pratique d'ETP avec des patients, des personnes en situation de handicap ou des aidants.

Attestation de formation à l'ETP :

- Une attestation de formation sera délivrée aux étudiants qui auront :
 - Assisté aux 40 h de formation
 - Obtenue une note supérieure à 10/20 au dossier
 - Réaliser des mises en situation pratique d'ETP avec des patients, des personnes en situation de handicap ou des aidants.

CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre les soussignés :

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE
65 Boulevard Richard Lenoir – 75011 PARIS

N°Siret : **775 671 456 00082** – Code APE : **7219Z**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **11-75-03636-75** auprès du préfet de Paris
et

INSTITUT FORMATION ERGOTHERAPIE
1672 Rue de Saint-priest
Parc Euromédecine
34090 MONTPELLIER

est conclue la déclaration suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail relative à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie (art. L.6353-2) et des conditions générales d'inscriptions de l'INRS telles qu'acceptées par le client.

Article 1 : Objet de la convention

L'INRS s'engage à organiser la formation suivante :

- intitulé de la formation : **Devenir formateur de formateurs prap**
- code : **N06600201603**
- affaire suivie par : **Chantal SAPINIA**
- dates : du **25/04/2016** au **29/04/2016** à **VANDOEUVRE**
et du **30/05/2016** au **03/06/2016** à **VANDOEUVRE**
- durée : **8 jours** - nombre d'heures : **56 heures** (pauses incluses)

Article 2 : Modalités de déroulement et de sanction de la formation

Les modalités de déroulement de la formation sont détaillées dans le programme qui sera joint à la convocation.

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise à l'apprenant ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Article 3 : Effectif formé

L'INRS formera la personne suivante : **Madame DE NAYS CANDAU Christel**

Article 4 : Niveau de connaissances préalables nécessaires

Les prérequis nécessaires pour accéder aux formations à distances sont indiqués sur chacune des fiches programme portées au catalogue.

Article 5 : Dispositions financières

Le coût pédagogique est pris en charge par l'INRS.

Article 6 : Entreprise ou organisme payeur

Dans l'hypothèse où le règlement n'est pas effectué par l'entreprise mais par un établissement de gestion des fonds de formation, la présente convention devra lui être transmise par l'entreprise.

En l'absence de notification écrite à l'INRS de la décision de prise en charge de l'établissement de gestion, l'entreprise est redevable de la somme convenue à la convention.

Article 7 : Modalités de règlement

Le paiement sera dû à réception de la facture. Le paiement s'effectuera par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre INRS.

Article 8 : Dédit ou abandon

En cas de désistement non signalé au moins quatre semaines avant le début du stage, l'INRS se verra dans l'obligation de facturer à l'entreprise 30% du montant du coût pédagogique. En cas d'absence d'un stagiaire, non justifié par la force majeure, et sans remplacement par une autre personne du même profil, l'INRS facturera la totalité du coût pédagogique ; il en sera de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

Article 9 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en 4 exemplaires, à Paris, le **18/04/2016**

[Pour l'entreprise]

**INSTITUT DE FORMATION
EN ERGOTHÉRAPIE (I.F.E.)**
1672, Rue de Saint Priest
Parc Euro-médecine
34090 MONTPELLIER
Tél. 04 67 10 79 99 - Fax 04 67 10 79 90

Pour l'organisme de formation
Le chef de département Formation



[Signature]

Gérard MOUTCHE

Pour le stagiaire

(Si stage réalisé dans le cadre du CPF)

Exemplaire à conserver par le stagiaire

(Si stage réalisé dans le cadre du CPF)

CERTIFICAT DE FORMATEUR DE FORMATEURS

n° PRAP2FF 2016 29

à la prévention des risques liés à l'activité physique

Christel DE NAYS CANDAU

• Décerné à

né(e) le 16/06/1968.....

- Qui a satisfait aux épreuves certificatives de la formation de formateur prap définies dans le référentiel de formation de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
Ce certificat traduit son habilitation à former des formateurs et à les certifier.

Le responsable du dispositif de formation :

Patrick BOZIER

Date : 21/05/2015.....

Le titulaire :



Déroulé pédagogique Acteur PRAP 2S (21 heures)

Jour 1	Jour 2	inter session (si possible)	Jour 3
Séquence 1	Séquence 5		Séquence 9
les objectifs de la formation PRAP La prévention des risques professionnels Mes enjeux	Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse		Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques détectés (suite) Mes pistes pour agir
Séquence 2	Séquence 6		Séquence 10
Acteur prévention Les risques de mon métier	Des pistes de solutions pour éviter ou supprimer les risques détectés		La remontée des résultats de mon analyse Les techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite (Révision)
Séquence 3	Séquence 7		Séquence 11
Les limites du corps humain dans ma pratique professionnelle	Les techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite (du lit au lit – du lit au fauteuil – du lit à la promenade)		Les techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite
Séquence 4	Séquence 8		Séquence 12
la maîtrise les principes de sécurité et d'économie d'effort + déplacements naturels	Les techniques de manutention pour les personnes à mobilité réduite (du lit au lit – du lit au fauteuil – du lit à la promenade)		Epreuve certificative Bilan et plan d'action personnel

ATTESTATION DE SÉQUENCE

Je soussigné, Gérard MOUTCHE, Chef du Département Formation à l'INRS, organisme de formation (*) déclaré sous le numéro 11-75- 03-636-75, atteste que :

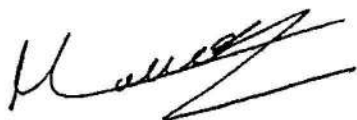
Madame DE NAYS CANDAU Christel

a participé à la séquence du stage organisé par l'INRS :

Devenir formateur de formateurs prap
du 25/04/2016 au 29/04/2016 à VANDOEUVRE

Durée : 4 jours – (28 heures)

Vandoeuvre le 29/04/2016
Gérard MOUTCHE
Chef du Département Formation



(*) Agréé au titre de la formation médicale continue sous le numéro 100 388
N06600201603/PBI/CSA/DEP/050-256202

PROCEDURE AMENAGEMENTS DE LA FORMATION ET/OU DE L'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

1A - 2A - 3A | Année 2025-2026

Communication

La communication s'effectue via trois canaux :

- **Le site internet** de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier met à disposition des informations sur les personnes à contacter et la possibilité d'aménagement de la formation et/ou de l'évaluation des connaissances et des compétences de l'étudiant se trouvant en situation de handicap.

Un partenariat est formalisé avec le service pôle handicap de la médecine préventive de l'UM. L'équipe de ce service travaille de concert avec le référent handicap désigné au sein de l'IFE de Montpellier afin de permettre un accompagnement individualisé et le plus adapté aux besoins de l'étudiant.

L'équipe de l'UM est composée

- D'une secrétaire *Mme Lucas*
- D'une IDE *Mme Sejourne*
- D'un médecin spécialisé dans le handicap *Dr Castel*

Le référent handicap au sein de l'IFE de Montpellier est *Mme Lamotte*.

- Ces éléments sont évoqués et communiqués aux étudiants lors de **la réunion de rentrée**, ainsi que la procédure.
- Ceux-ci sont également mis à disposition sur **l'Espace Numérique de Travail** dédié à l'étudiant.

Pour les étudiants en situation de handicap disposant déjà d'un aménagement pour la formation et/ou pour l'évaluation des connaissances et des compétences

Tout étudiant dans cette situation devra avoir rendez-vous chaque année avec l'équipe du pôle handicap de l'UM afin de pouvoir valider les aménagements en regard de sa situation.

- Il prend contact avec la secrétaire du pôle handicap de l'UM par mail ou par téléphone.

SABINE LUCAS-MAGNAVAL

SECRETAIRE POLE HANDICAP

Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Antenne Occitanie

Tél : +33 (0)4 34 43 30 79 | Fax : 04 34 43 30 85

sabine.lucas@umontpellier.fr

- Il rencontre l'IDE du pôle handicap de l'UM lors du premier temps du rdv.
- La suite du rdv se déroule avec le médecin du pôle handicap de l'UM. L'étudiant doit apporter l'ensemble des documents permettant de justifier de sa situation et des possibles aménagements à prévoir.
- Le médecin du pôle handicap de l'UM pose des préconisations dont elle fait part au référent handicap de l'IFE ainsi qu'à la directrice de l'IFE.
- Un fois validés par la direction de l'IFE en concertation avec le référent handicap, le médecin du pôle handicap de l'UM envoie un écrit des aménagements validés et qui devront être mis en place.
- La direction signe le document qui sera transmis à l'étudiant, au référent handicap de l'IFE et au médecin du pôle handicap de l'UM après signature.
- Le référent handicap fait un point avec le référent pédagogique de l'année concernée sur les aménagements à prévoir. Une information est également transmise par le référent handicap au référent de suivi stage et suivi pédagogique de l'étudiant.

Pour les étudiants ne disposant pas d'aménagement pour la formation et/ou pour l'évaluation des connaissances et des compétences

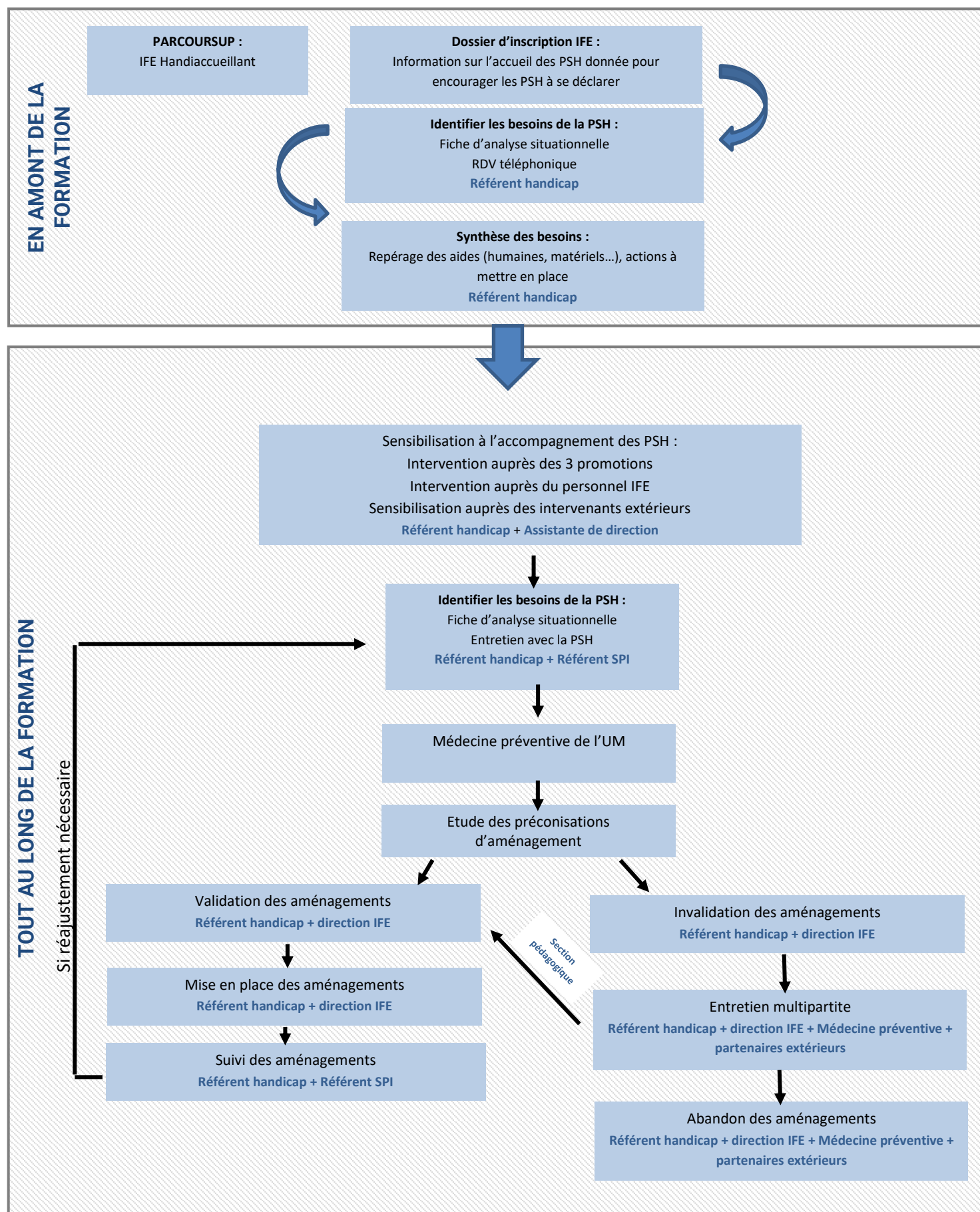
Une information est réalisée à la rentrée.

- L'étudiant évoque sa situation lors du rendez-vous de médecine préventive. Le relai est mis en place par l'IDE du pôle handicap de l'UM afin d'organiser un rdv avec le Dr Castel.
- L'étudiant évoque sa situation lors d'un suivi pédagogique individuel. Son référent suivi stage et suivi pédagogique de l'IFE lui transmet les informations et explique la procédure. Il lui propose de l'accompagner dans ces démarches ou que le référent handicap l'accompagne dans celles-ci.
- L'étudiant nous sollicite sur sa situation de handicap. Une information lui est donnée et une proposition d'accompagnement est faite.

TOUTES DEMANDES DE RDV POUR AMENAGEMENT POUR LA FORMATION ET/OU POUR L'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DEVRA ÊTRE PRIS AVANT MI DECEMBRE.

La direction

Procédure accompagnement des étudiants en situation de handicap





Accueil d'un étudiant avec aménagements de scolarité

Notre formation se veut inclusive et ouverte à toutes les personnes souhaitant devenir ergothérapeute, indépendamment de leur situation, conformément à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances.

L'étudiant que vous vous apprêtez à accueillir a besoin d'aménagements spécifiques qui ont été approuvés par le service de médecine préventive de l'Université de Montpellier.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des aménagements spécifiques qui doivent être mis en place lors de son stage :

Notre référente handicap est disponible pour toute assistance :

Lucie Lamotte

07.50.75.58.23

lucie.lamotte@ergotherapieimontpellier.com

Signature du tuteur de stage

Signature de la direction de l'IFE de Montpellier

Fiche : Entretien de suivi 5 – SEPTEMBRE

Annexe 6

Nom/Prénom de l'étudiant :

Année de formation : 3^{ème} année

Référent pédagogique :

SAVOIR (Cours):

- Qualités personnelles:
- UE non validées:
- Difficultés rencontrées:
- Eléments à renforcer:

COMPETENCE

SAVOIR FAIRE (Stage):

- Qualités professionnelles:
- Compétences non validés:
- Difficultés rencontrées:
- Axes à améliorer:

THEME de MEMOIRE :

SAVOIR ETRE (Comportement):

- Remarques, éléments à travailler:
- Jours d'absence:
- Motivations:
- Ressenti dans la promo:

Synthèse – Projet Professionnel

1. Qu'est-ce que je souhaite faire ? (Domaine de prédilection - domaine appréhendé/refusé)

.....

.....

.....

2. Qu'est-ce que je sais faire ? (Bilan Stage – UE)

.....

.....

.....

.....

3. Quels sont mes atouts et mes axes d'amélioration ?

.....

.....

.....

.....

⇒ Synthèse :

Quel est mon projet professionnel actuellement ?

Quels sont les objectifs pédagogiques à mettre en place pour progresser ?

Quels sont les moyens à mettre en place pour atteindre ces objectifs ?

PROTOCOLE DU SUIVI PEDAGOGIQUE

SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUEL – SUIVI PROJET PROFESSIONNEL

Annexe 6

GENERALITES

Entretien d'accueil en PRESENTIEL

Suivi pédagogique possible en VISIO ou PRESENTIEL / Privilégier planification 2x1h30

Le suivi pédagogique sera effectué pour chaque étudiant par les référents stage.

ST1 & ST3 : Gilliane ST2 & ST4 : Arthur

ST5 : Florine ST6 : Audrey ST7 : Christel ST8 : Lucie

L'envoi des documents à remplir en amont des entretiens sera effectué par les référents pédagogiques de chaque année. Ces documents seront à renvoyer, dûment remplis par l'étudiant, au référent stage.

Les documents seront ajoutés à Formeis par les référents STAGE.

Un document de suivi sera rempli par les référents STAGE après chaque RDV/

1A

Rentrée: présentation le jour de la rentrée du suivi pédagogique individuel par le référent des 1A + réalisation de l'entretien d'accueil durant les 2 premières semaines de septembre

Mars: Entretien SPI-SPP 1 (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le référent pédagogique des 1A). A réaliser après le TD Retour de stage

Juin: Entretien SPI-SPI 2 (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le référent pédagogique des 1A).

2A

Octobre 2023 : envoi de l'entretien SPI-SPP 3 par le référent des 2A

Novembre 2023 : Entretien SPI-SPP 3 après le TD retour de stage

Mars 2024 : Entretien SPI-SPP 4 (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le référent pédagogique 2A). A réaliser après résultats S3.

3A

Septembre: Entretien SPI-SPP 5 (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le référent pédagogique 2A)

Janvier: Entretien SPI-SPP 6 après TD retour de stage (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le responsable pédagogique)

Mai: Entretien SPI-SPP 7 après TD retour de stage (feuille à envoyer au préalable aux étudiants par le responsable pédagogique)

Fiche : Entretien individuel d'accueil – SEPTEMBRE

Nom/Prénom de l'étudiant :

Référent pédagogique :

Lieu d'habitation avant IFE:

Annexe 6

1. Parcours scolaire de l'étudiant :

.....

.....

.....

.....

.....

2. Expériences professionnelles antérieures ou actuelles :

.....

.....

.....

3. Motivations de l'étudiant

.....

.....

.....

4. Ressources, Difficultés et Contraintes (Enfant, travail, distance domicile-IFE, sport ...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Projet professionnel ☐ OUI ☐ NON

.....

.....

.....

.....

.....

Fiche : Entretien de suivi 1 – MARS

Annexe 6

Nom/Prénom de l'étudiant :

Année de formation : 1^{ère} année

Référent pédagogique :

SAVOIR (Cours):

- Qualités personnelles:
- UE non validées:
- Difficultés rencontrées:
- Eléments à renforcer:

SAVOIR FAIRE (Stage):

- Qualités professionnelles:
- Compétences non validés:
- Difficultés rencontrées:
- Axes à améliorer:

COMPETENCE

SAVOIR ETRE (Comportement):

- Remarques, éléments à travailler:
- Jours d'absence:
- Motivations:
- Ressenti dans la promo:

Synthèse – Projet Professionnel

1. Qu'est-ce que je souhaite faire ? (Domaine de prédilection - domaine appréhendé/refusé)

.....

.....

.....

2. Qu'est-ce que je sais faire ? (Bilan Stage – UE)

.....

.....

.....

.....

3. Quels sont mes atouts et mes axes d'amélioration ?

.....

.....

.....

.....

⇒ Synthèse :

Quel est mon projet professionnel actuellement ?

Quels sont les objectifs pédagogiques à mettre en place pour progresser ?

Quels sont les moyens à mettre en place pour atteindre ces objectifs ?

Programme de formation

Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute (selon Annexe IV)

Semestre 1		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Humaines, sociales et Droit	UE 1.3-S1 - PSYCHOLOGIE - PSYCHOLOGIE ET SANTE	3	40	21	20
	UE 1.5-S1 - SOCIOLOGIE - ANTHROPOLOGIE	2	20	12	22
Sciences Médicales	UE 2.1-S1 - STRUCTURES ANATOMIQUES ET FONCTIONS ORGANIQUES	4	48	12	48
	UE 2.2-S1 - INTRODUCTION DEMARCHE CLINIQUE - HYGIENE - PHARMACOLOGIE	2	24	10	20
	UE 2.3-S1 - DYSFONCTIONNEMENT DES APPAREILS MUSCULO-SQUELETTIQUE ET TEGUMENTAIRE	3	42	10	29
Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.1-S1- ERGOTHERAPIE ET SCIENCE DE L'ACTIVITE HUMAINE	3	16	24	41
	UE 3.2-S1 - INITIATION AUX FONDEMENTS DE LA PRATIQUE EN ERGOTHERAPIE	2	12	20	22
	UE 3.5-S1 - DIAGNOSTIC ET PROCESSUS D'INTERVENTION EN ERGOTHERAPIE	2	10	22	22
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.1-S1 - METHODES ET TECHNIQUES D'EVALUATION	3	10	50	21
	UE 4.6 -S1- AIDES HUMAINES, TECHNIQUES, ANIMALIERES ET MOBILITE	3	10	40	31
Méthodes de travail	UE 5.2 -S1 - METHODES DE TRAVAIL ET TIC	2	10	18	26
	UE 5.6-S1 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	1	0	10	17

Semestre 2		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Humaines, sociales et Droit	UE 1.7-S2 - ERGONOMIE	2	18	16	20
Sciences Médicales	UE 2.1-S2 - STRUCTURES ANATOMIQUES ET FONCTIONS ORGANIQUES	4	48	12	48
	UE 2.4-S2 - DYSFONCTIONNEMENT DES SYSTEMES NERVEUX ET SENSORIELS	5	58	24	53
Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.3-S2- MODELES CONCEPTUELS	2	14	18	22
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.1-S2 - METHODES ET TECHNIQUES D'EVALUATION	2	10	24	20
	UE 4.4-S2- TECHNIQUES DE REEDUCATION ET DE READAPTATION	4	28	54	26
	UE 4.7-S2- TECHNIQUES ET OUTILS D'AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	2	10	18	26
Méthodes de travail	UE 5.6-S2 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	1	0	10	17
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.1-S2 -EVALUATION DE SITUATION, DIAGNOSTIC ET CONCEPTION DE PROJET D'INTERVENTION	4	0	38	70
	UE 6.7-S2 -STAGE PROFESSIONNEL	4	4 semaines		

Semestre 3		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Humaines, sociales et Droit	UE 1.2 -S3 -ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAL	2	16	12	26
Sciences Médicales	UE 2.5-S3 - DYSFONCTIONNEMENT COGNITIF ET PSYCHIQUE	6	72	18	72
Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.4-S3- MODELES D'ANALYSE DE L'ACTIVITE	3	10	40	31
	UE 3.6 S3 -MEDIATION, RELATION ET CADRE THERAPEUTIQUE	2	10	28	16
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.2-S3 -TECHNIQUES ET OUTILS DE RELATION ET DE COMMUNICATION	2	8	22	24
Méthodes de travail	UE 5.5-S3 -METHODOLOGIE DE PROJET	2	10	14	30
	UE 5.6-S3- ANGLAIS PROFESSIONNEL	1	0	10	17
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.2-S3 - CONDUITE DE RELATION, COORDINATION ET COOPERATION	4	0	44	64
	UE 6.7-S3 -STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines		

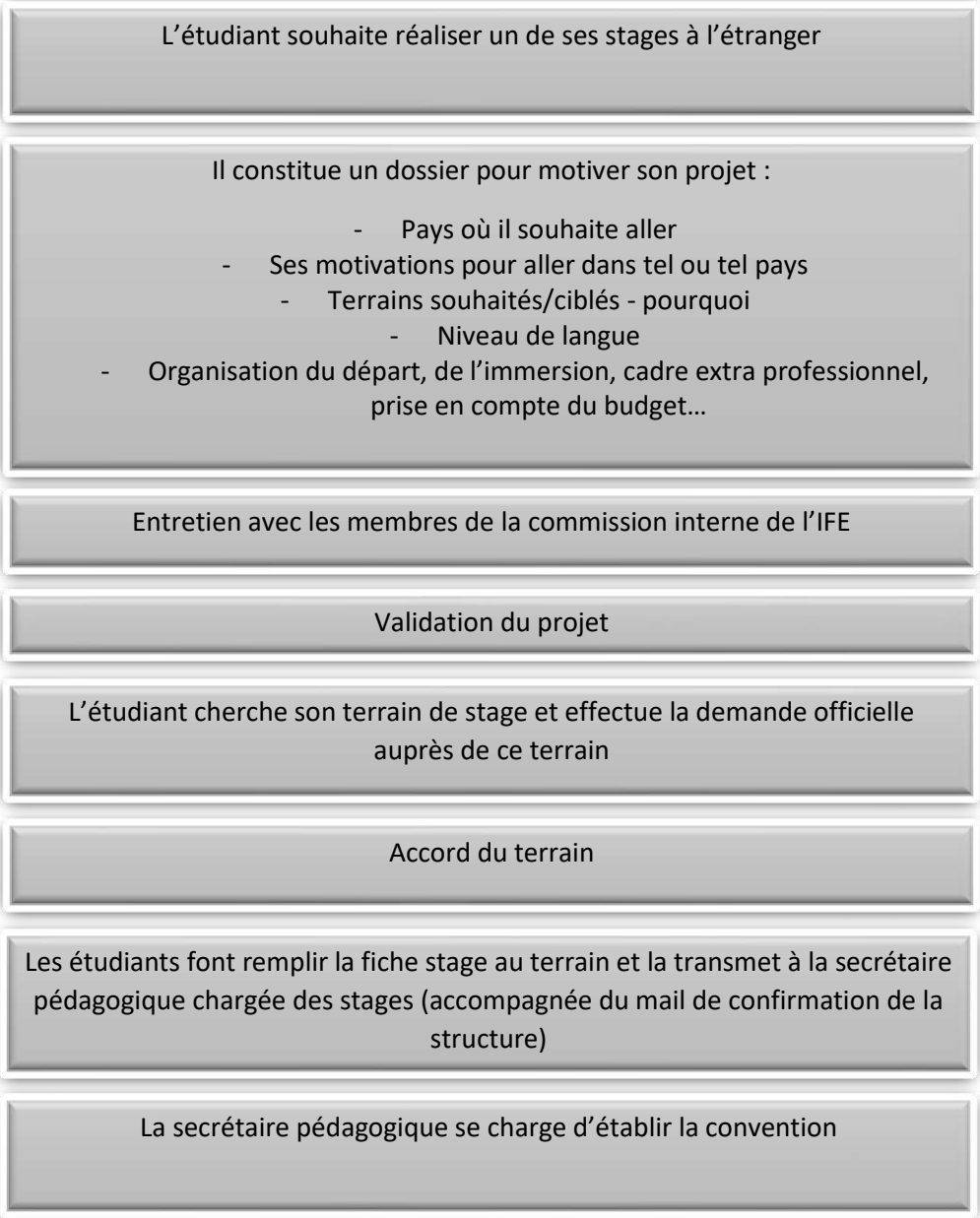
Semestre 4		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Médicales	UE 2.6-S4 - DYSFONCTIONNEMENT CARDIO-RESPIRATOIRE ET METABOLIQUE	2	20	8	26
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.3-S4-TECHNIQUES DE POSITIONNEMENT	1	8	10	9
	UE 4.4-S4 -TECHNIQUES DE REEDUCATION ET DE READAPTATION	6	46	68	48
	UE 4.5-S4 -TRAITEMENT ORTHETIQUE	3	10	56	15
Méthodes de travail	UE 5.3-S4 -METHODES DE RECHERCHE	2	14	12	28
	UE 5.6-S4- ANGLAIS PROFESSIONNEL	2	0	18	36
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.2-S4 -CONDUITE D'UNE INTERVENTION EN ERGOTHERAPIE	6	0	66	96
	UE 6.7-S4 -STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines		

Semestre 5		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Sciences Humaines, sociales et Droit	UE 1.1-S5 -LEGISLATION, DEONTOLOGIE, ETHIQUE	3	32	12	37
	UE 1.4-S5 -SANTE PUBLIQUE	2	16	16	22
	UE 1.6-S5 -PEDAGOGIE	2	16	18	20
Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute	UE 4.8-S5 -TECHNIQUES ET OUTILS D'EDUCATION THERAPEUTIQUE EN ERGOTHERAPIE	2	20	20	14
	UE 4.9-S5 -GESTES ET SOINS D'URGENCE	1	6	15	6
	UE 4.10-S5 -ORGANISATION, GESTION DU TRAVAIL ET INTERPROFESSIONNALITE	2	10	14	30
Méthodes de travail	UE 5.4-S5 -INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE	2	14	14	26
	UE 5.6-S5 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	3	0	18	63
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.4-S5 -DEMARCHE D'EVALUATION ET DE CONSEIL, FORMATION ET INFORMATION	5	0	40	95
	UE 6.7-S5 -STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines		

Semestre 6		ECTS	CM	TD	Travail Perso
Méthodes de travail	UE 5.1-S6 -METHODES ET OUTILS D'ANALYSE DE LA QUALITE ET DE TRACABILITE	2	18	12	24
	UE 5.4-S6 -INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE	2	10	18	26
	UE 5.6-S6- ANGLAIS PROFESSIONNEL	2	0	20	34
Intégration des savoirs et posture professionnelle	UE 6.2-S6 - EVALUATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET RECHERCHE	12	0	54	270
	UE 6.6-S6 -UNITE OPTIONNELLE	4	0	46	62
	UE 6.7-S6 -STAGE PROFESSIONNEL	8	8 semaines		

PROCEDURE STAGE HORS ERASMUS (et hors Suisse)

Annexe 9



PROCEDURE STAGE BELGIQUE

Annexe 9

L'étudiant souhaite réaliser un de ses stages à l'étranger

Il constitue un dossier pour motiver son projet :

- Pays où il souhaite aller
- Ses motivations pour aller dans tel ou tel pays
 - Terrains souhaités/ciblés - pourquoi
 - Niveau de langue
- Organisation du départ, de l'immersion, cadre extra professionnel, prise en compte du budget...

Entretien avec les membres de la commission interne de l'IFE

Validation du projet

L'étudiant transmet sa liste de souhaits aux référents stage

Attention, les souhaits doivent être précis (Nom de la structure/Adresse exacte/coordonnées téléphoniques/mail/site internet)

Les référents parcours stage se mettent en lien avec l'ergothérapeute référent stages, et le responsable des échanges internationaux du collège ergothérapie de Bruxelles, pour savoir si les souhaits des étudiants sont envisageables ou non

S'il y a possibilité de stage, ils transmettent le contact de la structure ou de l'ergothérapeute aux référents stages et à l'étudiant

Les étudiants font remplir la fiche stage au terrain et la transmettent à Aurélie NIER, et aux référents stages de l'IFE

Aurélie NIER accompagne l'étudiant dans la gestion administrative de la mobilité et établit la convention

PROCEDURE STAGE SUISSE

Annexe 9

L'étudiant souhaite réaliser un de ses stages à l'étranger

Il constitue un dossier pour motiver son projet :

- Pays où il souhaite aller
- Ses motivations pour aller dans tel ou tel pays
 - Terrains souhaités/ciblés - pourquoi
 - Niveau de langue
- Organisation du départ, de l'immersion, cadre extra professionnel, prise en compte du budget...

Entretien avec les membres de la commission interne de l'IFE

Validation du projet

L'étudiant transmet sa liste de souhaits aux référents stage

Attention, les souhaits doivent être précis (Nom de la structure/Adresse exacte/coordonnées téléphoniques/mail/site internet)

Les référents parcours stage se mettent en lien avec l'ergothérapeute responsable de la mobilité internationale de la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL), pour savoir si les souhaits des étudiants sont envisageables ou non

S'il y a possibilité de stage, il transmet le contact de la structure ou de l'ergothérapeute aux référents stages et à l'étudiant

Les étudiants font remplir la fiche stage au terrain et la transmettent à Aurélie NIER, et aux référents stages de l'IFE

Aurélie NIER accompagne l'étudiant dans la gestion administrative de la mobilité et établit la convention

PROCEDURE STAGE ERASMUS



TEMPS TOTAL DE LA PROCEDURE : ENVIRON 8 MOIS

Institut de Formation en Ergothérapie
1672, rue de Saint-Priest
Parc Euromédecine
34090 MONTPELLIER

**Doit être renvoyée au secrétariat à l'adresse suivante :
secretariat@ergotherapie-montpellier.com ou déposée à l'accueil**

**DERNIER DELAI LE :
le 05 du mois suivant votre mois de stage (voir calendrier ci-dessous)**

Feuille de présence stage

Nom et prénom de l'étudiant stagiaire :

Année d'études :

Nom et prénom de l'ergothérapeute référent :

Lieu de stage :

Merci de noter dans la case du jour concerné :

-"Télétravail" si vous avez été placé en télétravail par votre tuteur de stage,

-"Déplacement professionnel hors Montpellier (indiquer la ville)" : si vous êtes en stage à Montpellier et que vous devez vous déplacer la journée* en dehors de la ville.

* : ne seront pas pris en compte les déplacements inférieurs à la journée

Date	Signature matin	Signature après-midi	Date	Signature matin	Signature après-midi
Samedi			Samedi		
Dimanche			Dimanche		
Samedi			Samedi		
Dimanche			Dimanche		
Remarques :			Signature de l'ergothérapeute :		
			(obligatoire)		

Calendrier des indemnités

Attention si vous envoyez votre feuille de présence

Après la date butoir « Retour des feuilles de présence »

Votre stage ne sera pas indemnisé

DATE BUTOIR	Retour des feuilles de présence	Paie ment des indemnités
S2 / Février	5 mars	28 mars
S3 / Septembre	5 octobre	28 octobre
S3 / Octobre	5 novembre	28 novembre
S4 / Mai	5 juin	28 juin
S4 / Juin	5 juillet	28 juillet
S5 / Novembre	5 décembre	28 décembre
S5 / Décembre	5 janvier	28 janvier
S6 / Mars	5 avril	28 avril
S6 / Avril	5 mai	28 mai

ETUDIANT

Nom :

Prénom :

STAGE

Annexe 11

Etablissement :

Nom de l'Ergothérapeute :

Dates : du :

au :

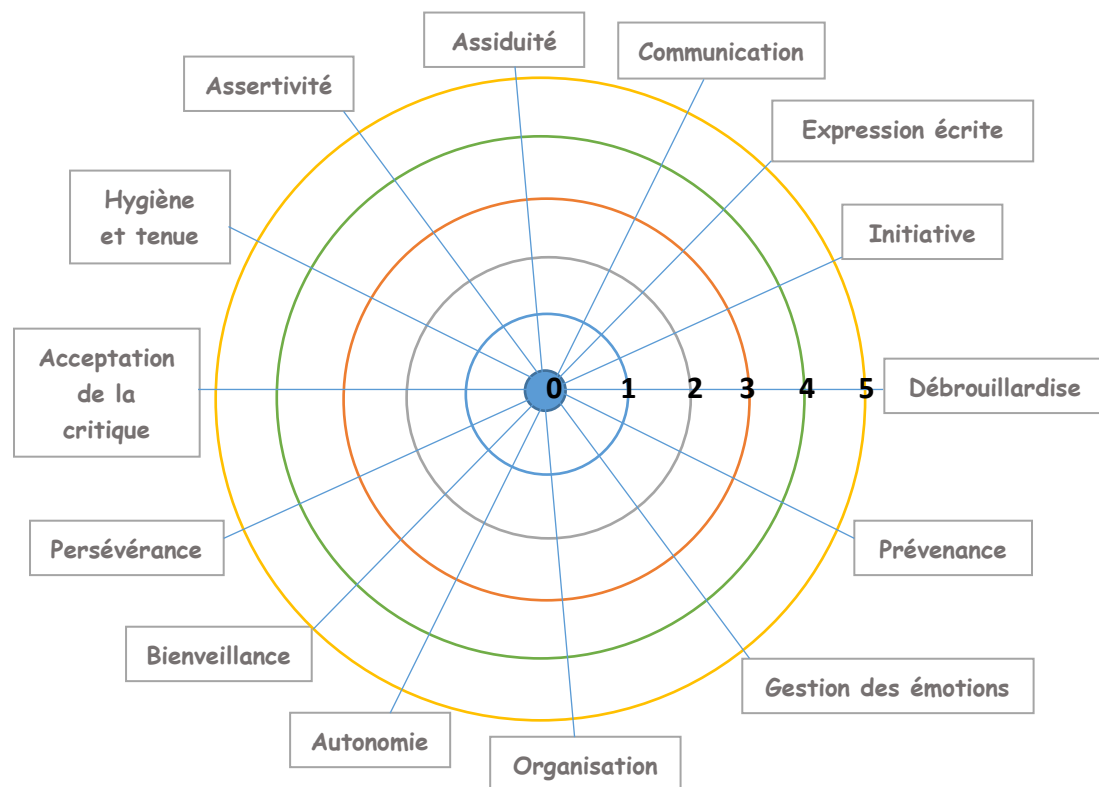
GRILLE DES ATTITUDES PROFESSIONNELLES DE L'ETUDIANT (H. BOUDREAU Ph.D.)

Cette grille est une proposition d'outil d'évaluation et d'amélioration des attitudes professionnelles de l'étudiant. « L'attitude est un état d'esprit qu'une personne adopte à l'égard d'elle-même ou envers les autres dans une situation, selon les circonstances ou les événements, qui l'incitent à une manière d'être ou d'agir » (H. Boudreau, UQAM).

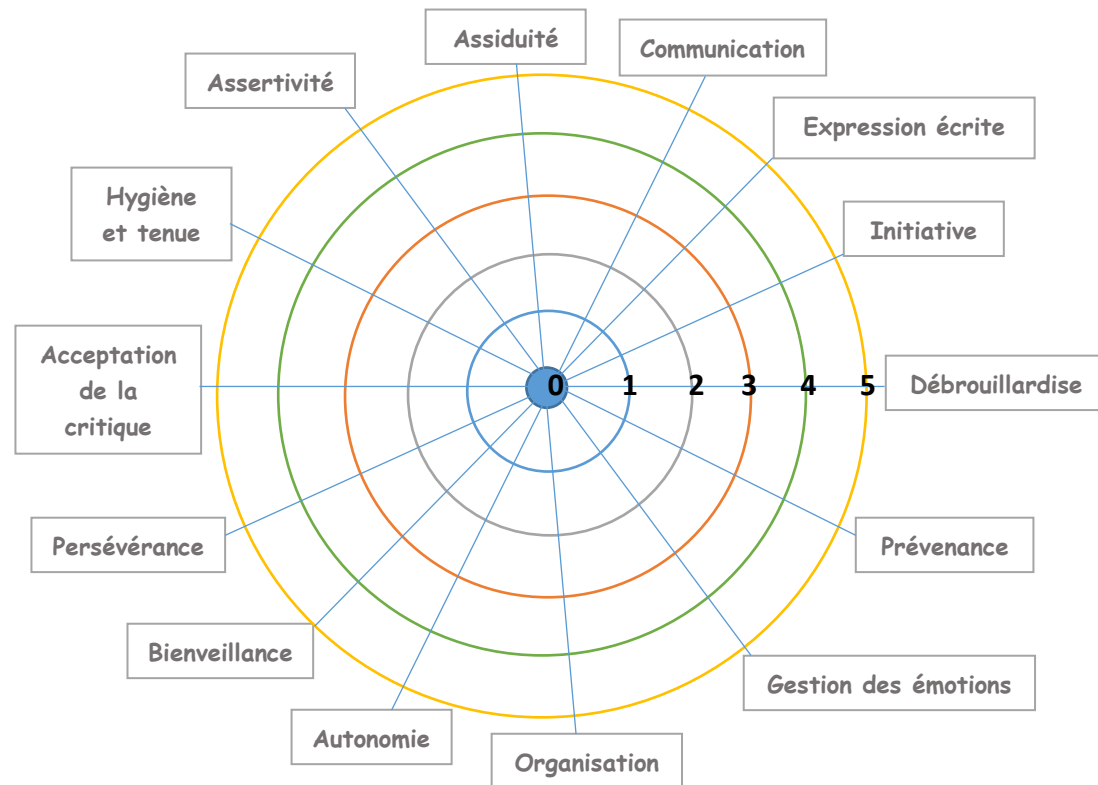
Validée en Conseil Pédagogique, elle vient en complément du portfolio.

A mi-stage et en fin de stage, elle est remplie par l'étudiant (auto-évaluation) puis le tuteur du stage. Cette dernière servira de base d'échanges entre l'étudiant et le tuteur.

Mi-stage

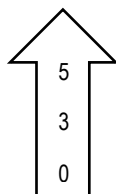


Fin stage



Signature Maître de stage :

Aide à la cotation



Qualité/savoir-être présent(e) chez l'étudiant

Qualité/savoir-être partiellement présent(e) chez l'étudiant

Qualité/savoir-être non présent(e) chez l'étudiant

Définition des items (H. BOUDREAU Ph.D., UQAM, 2020)

Je suis
fidèle au
poste



Assiduité

PRÉSENCE ACTIVE RÉGULIÈRE ET
SOUTENUE À L'ENDROIT OÙ L'ON A DES
OBLIGATIONS À REMPLIR.

J'anticipe les
conséquences
de mon travail



Prévenance

AVOIR LE SOUCI CONSTANT DE LA RECHERCHE
DE LA QUALITÉ, ALLER AU-DEVANT DES
BESOINS ET DÉMONTRER DE LA CURIOSITÉ EN
REGARD DES TÂCHES À RÉALISER.

Je termine
mon travail



Persévérance

Fournir l'effort
nécessaire afin de terminer et de
réussir le travail demandé.

Message reçu!



Communication

UTILISER UN STYLE, UN TON ET UNE
TERMINOLOGIE ADAPTÉS À LA
PERSONNE ET AUX CIRCONSTANCES.

Je garde mon
sang-froid



Gestion des émotions

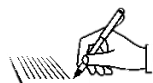
GARDER SON CALME DE FAÇON CONSTANTE,
DANS DES SITUATIONS PARTICULIÈRES, TOUT EN
PERSÉVÉRANT DANS SA TÂCHE JUSQU'À L'ATTEINTE
DU RÉSULTAT SANS SE DÉCOURAGER.

J'accepte les
commentaires



Acceptation de la critique

ÊTRE CAPABLE DE RECEVOIR DES COMMENTAIRES ET DES
REMARQUES DANS LE BUT D'AMÉLIORER SON TRAVAIL
SANS ADOPTER UNE ATTITUDE TROP ÉMOTIVE OU TROP
DÉFENSIVE. ADMETTRE SES ERREURS ET LES CORRIGER.



Expression écrite

S'EXPRIMER PAR ÉCRIT EN FAISANT
ATTENTION AU VOCABULAIRE EMPLOYÉ, AU
STYLE, À LA SYNTAXE, À LA GRAMMAIRE, À
LA CONJUGAISON, À L'ORTHOGRAPHE.

Je planifie,
prépare et
organise mon
travail



Organisation

PRÉPARER SON TRAVAIL DE FAÇON À
SATISFAIRE LES EXIGENCES DE
QUALITÉ, D'EFFICACITÉ ET
D'ÉCHÉANCIER.

J'ai le « look »
du métier



Hygiène et tenue

ADOPTER LA TENUE GÉNÉRALE, LES
COMPORTEMENTS ET LE LANGAGE
CONFORMES AUX RÈGLES DE LA
PROFESSION.

J'ose être
proactif



Initiative

PROPOSER OU ENTREPRENDRE UN TRAVAIL, SOIT
POUR SON ACCOMPLISSEMENT OU SON
AVANCEMENT, ET EN JUGER LA QUALITÉ
CONFORMÉMENT AUX RÈGLES DE LA PROFESSION.

Je mène ma
barque



Autonomie

SE PRENDRE EN CHARGE, SELON SES
RESPONSABILITÉS, DE FAÇON À POSER
DES ACTIONS AU MOMENT OPPORTUN
DANS UN CONTEXTE DÉTERMINÉ.

J'écoute les
opinions des
autres



Assertivité

CAPACITÉ DE S'EXPRIMER ET À
DÉFENDRE SES IDÉES SANS DÉNIGRER
CELLES DES AUTRES

Je résous des
problèmes



Débrouillardise

RÉUSSIR À RÉSOUDRE UN PROBLÈME
NOUVEAU ET IMPRÉVU EN UTILISANT SES
PROPRIES MOYENS CONFORMÉMENT AUX
RÈGLES DE LA FONCTION DE TRAVAIL.

Je me soucie
des autres



Bienveillance

SE SENTIR RESPONSABLE DU
CONFORT, DE LA SANTÉ, DE LA
SÉCURITÉ ET DE LA DIGNITÉ D'UNE
PERSONNE

CONVENTION DE

MISE A DISPOSITION

d'une tablette numérique IPAD



Par l'Institut de Formation d'Ergothérapie de Montpellier

ARTICLE 1 : DEFINITION

Le projet numérique iPad de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier.

Portés par notre tradition d'ouverture, de modernité et de bienveillance à l'égard de nos étudiants, la direction de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier souhaite proposer à tous l'entrée dans le numérique.

L'iPad s'impose aujourd'hui comme un outil permettant d'augmenter l'interactivité, les discussions constructives et productives entre les étudiants, leurs parents et leurs enseignants.

Il est un outil de différenciation des apprentissages, stimule la curiosité et favorise la collaboration en développant l'esprit critique.

Le développement des technologies ne minimise aucunement le rôle vital de l'enseignant. Au contraire, il fait évoluer celui-ci en l'invitant à devenir facilitateur d'apprentissages. L'enseignement soutenu par l'emploi des iPads permet d'intégrer la technologie au sein des contenus pédagogiques, partout, à chaque instant. Les directives, procédures et informations contenues dans ce document s'appliquent à l'ensemble des iPads fournis par l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier.

1.1. Utilisation de l'iPad à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier.

Le présent document, intitulé « convention de mise à disposition d'une tablette numérique iPad par l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier » définit les modalités de mise à disposition de l'outil numérique, les usages attendus, les conditions d'utilisation et de détention, les responsabilités et les services associés, les droits et obligations des différents signataires.

Cette convention est acceptée sans réserve par l'utilisateur dès lors que la signature est apposée. La signature de l'étudiant est obligatoire.

Aucun matériel ne sera délivré sans retour de la convention signée en deux exemplaires, accompagnée d'un chèque de caution de 400€ à l'ordre de « l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier ». Ce chèque ne sera pas encaissé et sera restitué contre un nouveau chèque du même montant en septembre de chaque nouvelle année universitaire.

1.2 Signature du formulaire

L'Institut assure la gestion du parc des matériels mis à disposition et désigne à cet effet xxxx comme référent technique.

Dans le cadre de l'opération « Classes Numériques », une tablette numérique et ses accessoires propriété inaliénable de l'Institut sont mis à disposition de l'utilisateur signataire.

Outre la tablette numérique, le matériel mis à disposition comprend les accessoires suivants :

- Boîte contenant le matériel,
- Cordon de recharge et de synchronisation,
- Adaptateur secteur 230 Volts,
- Coque de protection.

L'équipement remis est de marque APPLE et identifiable par le numéro de série L'équipement remis est de marque APPLE et identifiable par le numéro de série unique suivant :

1.3 Location annuelle

La tablette numérique et ses accessoires sont la propriété inaliénable de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier et sont assujettis à une formation de trois ans dans notre établissement. Au terme du cursus de formation, il sera nécessaire de restituer la tablette et ses accessoires à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier. Cependant, il est possible d'envisager le rachat de la tablette et de ses accessoires à la fin de la période de formation.

1.4. Remise des matériels

La période de mise à disposition est par défaut de trois ans. La mise à disposition prend fin au départ du bénéficiaire ou lors d'une interruption de formation ou lors d'une année de césure ou sur demande de l'établissement pour non-respect de la présente convention.

La mise à disposition de la tablette numérique est strictement personnelle dans le cadre de la présente convention signée par l'utilisateur. Le départ anticipé de l'établissement engage l'étudiant à signaler dans les 10 jours cette situation et à restituer l'ensemble du matériel **sans qu'aucune contrepartie sur les versements effectués ne puisse être exigée**. La revente, la cession, l'échange, le prêt ou la location du matériel sont interdits. L'usage est strictement réservé à l'utilisateur identifié dans la présente convention dans le cadre de sa scolarité dans notre établissement.

Pendant la durée de la convention ou au terme de celle-ci, si l'utilisateur détériore, dégrade, perd ou égare tout ou partie des équipements qui lui ont été confiés, il devra les rembourser à l'établissement sur la base de la valeur d'acquisition du matériel et de ses accessoires inscrite à l'article 1.1. Il devra par ailleurs procéder aux formalités relatives à l'assurance (article 7).

Le référent technique établira et conservera la liste nominative des utilisateurs bénéficiaires de cette convention.

ARTICLE 2 : PRECAUTIONS D'USAGE

L'iPad est un outil pédagogique. Les iPads sont prévus comme des outils numériques exclusifs d'utilisation à l'Institut. Les ordinateurs portables, les téléphones sont interdits d'utilisation lors des enseignements dispensés à l'Institut.

2.1. Précautions générales

L'iPad est propriété de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier et tous les utilisateurs doivent respecter cette charte. L'outil numérique utilisé en cours est exclusivement l'iPad distribué par l'Etablissement.

La maintenance et la configuration du matériel sont de la compétence exclusive de l'Etablissement. Aucune intervention externe, même dans un Apple Store, n'est autorisée. La prise en charge des pannes et de la maintenance technique est acquise pour la durée du prêt, l'étudiant s'adressera alors directement au service informatique.

Ce matériel étant destiné à un usage pédagogique, l'établissement dispose de la pleine autorité lorsque le matériel est dans l'Etablissement, ou dans le cadre d'un déplacement organisé par l'Etablissement, et de la capacité à prendre des mesures disciplinaires selon la gravité et la répétitivité, conformément au règlement intérieur, si le comportement de l'élève le nécessite.

Un progiciel dit de MDM (pour Mobile device management) est installé sur la tablette afin de permettre la distribution à distance de ressources pédagogiques ou autres applicatifs utiles au bon fonctionnement du matériel ; il permet également la supervision des programmes (et non des contenus) installés sur les tablettes par les usagers.

2.2. Transport des iPads

Les iPads ne doivent pas être retirés de leur coque de protection fournie par l'Etablissement et celle-ci doit être fermée lors des déplacements. Il est strictement interdit de personnaliser le matériel mis à disposition (autocollants, écriture sur la coque, etc.).

2.3. Entretien de l'écran

L'écran de l'iPad peut être endommagé si l'appareil est manipulé sans précaution. Une pression excessive exercée sur l'écran est susceptible d'entraîner des dommages.

- Ne vous appuyez pas sur l'iPad quand il est fermé;
- Ne posez rien près de l'iPad qui soit susceptible d'exercer une pression sur l'écran;
- N'utilisez qu'un chiffon doux et propre pour nettoyer l'écran. Mais n'utilisez aucun produit nettoyant.

2.4. Ecran de veille, photos de couverture et page d'accueil

L'écran de veille est contrôlé par l'établissement.

2.5. Sons, musiques, jeux ou programme

Le son doit être coupé en permanence, sauf consigne contraire de l'enseignant. Les jeux en ligne ne sont pas autorisés sur les iPads. Les étudiants ne seront autorisés à utiliser les casques audio qu'avec l'accord de l'enseignant(e).

2.6. Recharge de la batterie

Il est demandé aux étudiants de procéder, à la maison, à la recharge complète de l'appareil. En cas d'oubli répété, l'étudiant sera sanctionné par l'enseignant(e) qui en référera à la direction. L'iPad étant un matériel pédagogique, il doit être prêt à l'emploi à l'arrivée de l'étudiant.

2.7. iPad en réparation

Si mon appareil est défectueux, je dois en aviser mon enseignant ainsi que le responsable technique de l'IFE de Montpellier.

ARTICLE 3 – CONTENU ET ENREGISTREMENT DU TRAVAIL

3.1. Contenu

Il est interdit d'enregistrer, même de façon temporaire, tout contenu illicite ou pour lequel l'étudiant ne détient pas les droits. Il est interdit de photographier ou filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure. Toute diffusion non autorisée fera l'objet d'une section disciplinaire et de sanctions pénales.

3.2. Réseau et Enregistrement du travail

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier ne peut garantir que son réseau fonctionnera 100 % du temps mais œuvre en permanence à un fonctionnement optimal. Dans l'éventualité d'une panne du réseau, l'établissement ne saurait être tenu pour responsable de la perte de données.

L'environnement numérique de travail est mis à la disposition de tous les utilisateurs afin de sauvegarder, partager et collaborer sur des documents mis en ligne par les enseignants. Il incombe à l'étudiant de sauvegarder son travail.

ARTICLE 4 – APPLICATIONS SUR LES IPADS

Les Apps d'origine installées par l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier doivent rester sur l'iPad et pouvoir être utilisées facilement et être accessibles à tout moment.

4.1. Inspection

L'étudiant peut stocker ses données personnelles, mais la priorité est donnée aux contenus pédagogiques. Le personnel de l'établissement peut à tout moment inspecter le contenu de l'iPad et un(e) enseignant(e) peut supprimer des fichiers (photos, musique, etc) si l'espace pour effectuer la tâche demandée en cours est insuffisant.

4.2. Installation d'applications

L'iPad étant un outil pédagogique, l'étudiant n'est pas autorisé à ajouter d'application de divertissement. Seules les applications disponibles sur SelfService seront téléchargeables.

4.3. Procédure pour la réinstallation d'apps

En cas de difficultés techniques, de présence d'Apps inappropriées, l'iPad sera réinitialisé par le service informatique. L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier décline toute responsabilité en cas de perte de documents suite à la réinitialisation de l'iPad. Dans ce but, l'étudiant doit sauvegarder ses données.

4.4. Mise à jour

L'étudiant doit effectuer, à la maison, les mises à jour d'applications et d'IOS dès qu'elles sont proposées.

ARTICLE 5 – USAGE ACCEPTABLE

5.1. Responsabilité de l'Etablissement

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier s'engage à :

- Fournir une connectivité sans fil garantissant l'utilisation efficiente des iPads en classe;
- Fournir un blocage efficace des contenus inappropriés;
- Mettre à disposition les ressources nécessaires afin que chaque enseignant et chaque étudiant puisse faire le meilleur usage de leur iPad ;
- Former son personnel afin que ces derniers soient une ressource pédagogique pour les étudiants ;
- Veiller à ce que l'étudiant comprenne, applique et respecte la charte d'utilisation;
- Eduquer les étudiants à une utilisation responsable de la tablette.

5.2. Responsabilité de l'étudiant

L'étudiant s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de l'Institut ;
- Utiliser les appareils de manière responsable et éthique ;
- Utiliser toutes les ressources technologiques de manière appropriée afin de ne pas endommager les équipements de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier;
- Aider l'Etablissement à protéger les systèmes et équipements informatiques en contactant le service informatique pour tout problème de sécurité;
- Surveiller les activités sur leur(s) compte(s);
- Respecter les points énumérés dans la charte;
- Ne prêter sa tablette à personne;
- Ne pas modifier la configuration initiale de l'iPad (profil, ...).

5.3. Activités strictement interdites aux étudiants

Sans être exhaustive, voici la liste de ce qui est interdit lors de l'usage de l'iPad :

- Toute infraction à la charte d'utilisation et aux lois en vigueur;
- Remplacement du système d'exploitation, procéder au « jailbreaking » (débridage) de l'iPad. Ces opérations entraînant l'annulation de la garantie par le fabricant, l'Etablissement demandera dans ce cas le remboursement intégral du matériel ;
- Installation de matériaux protégés par des droits d'auteur et obtenus de manière illégale;
- Envoi, consultation, téléchargement ou distribution de contenus offensants, racistes , profanes, menaçants, pornographiques, obscènes ou sexuellement explicites, de documents plagiés, notamment en accédant à des sites de vente de dissertations, fiches de lecture et autres types de travaux demandés;
- Toute tentative d'intimidation, de dénigrement, d'harcèlement ou de menace;
- Utilisation de services de messagerie (tels que iMessage, Messenger, FaceTime, Snapchat, etc), de jeux vidéo, de jeux en ligne y compris les jeux de hasard et de paris, et tous réseaux sociaux;
- Modification de la configuration de l'iPad (hormis les paramètres personnels : police, luminosité, etc);
- Envoi d'e-mails en masse ou d'e-mails inappropriés;
- Accès aux comptes, fichiers et/ou données d'autres étudiants;
- Modification des paramètres sans autorisation;
- Utilisation d'Internet et de comptes e-mails de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier en vue de gains financiers ou commerciaux ou de toute activité contraire à la loi;
- Utilisation de communications anonymes et/ou fausses;
- Communication de ses propres informations personnelles ou de celles d'autrui sur Internet, quelle qu'en soit la raison ;
- Vandalisme (toute tentative malveillante pour endommager ou détruire les équipements, logiciels ou données, notamment le téléchargement ou la création de virus informatiques ou de programmes pouvant infiltrer les systèmes informatiques et/ou endommager les logiciels) sur les équipements de l'Institut;
- Tentative de passer outre le filtre Internet de l'Etablissement en utilisant un serveur proxy ;
- Connexion à l'Apple TV d'une autre classe dont on ne fait pas partie.

ARTICLE 6 – PROTECTION ET RANGEMENT DE L'IPAD

6.1. iPad laissé dans un lieu non surveillé

Les iPads ne doivent en aucun cas être laissés dans un lieu non surveillé.

Si un iPad est trouvé dans un lieu non surveillé, il sera remis au service informatique ou au référent iPad. En dehors des heures de cours, l'étudiant doit s'assurer que l'iPad ne peut être endommagé ou volé. Ce dernier doit être sous la constante surveillance de l'étudiant.

6.2. Identification

À la réception du iPad, l'étudiant doit s'assurer :

- Que le service de localisation soit activé sur son iPad;
- Qu'un code à quatre chiffres protège l'accès au contenu de la tablette.

6.3. Propriété intellectuelle

L'étudiant doit se soumettre à la loi sur le droit d'auteur et aux dispositions des licences d'utilisation des appareils, des programmes et des applications utilisées. Plaider l'ignorance de la loi en pareille matière ne présente pas une immunité.

Le plagiat sous toutes ses formes (citée ou prise telle quelle) est un manque grave au code de vie de l'Institut. Toute utilisation, même partielle, d'une source oblige de la citer en bonne et due forme. Les sources peuvent être de nature graphique, vidéo, sonore, musicale ou textuelle.

Tout manquement à ces règles peut entraîner des sanctions disciplinaires selon la gravité.

ARTICLE 7 – PERTE, DOMMAGE ET VOL DE L'IPAD

Les iPad font l'objet de la part de l'établissement d'un contrat d'assurance.

L'assurance couvre notamment le vol avec effraction, vol avec agression (sur déclaratif du PV de police), 100% de bris de machine, incendie, dégâts des eaux, dommage électriques. Sont exclus les vols sans effraction caractérisée et/ ou sans agression.

Une franchise de 75€ sera demandé par préjudice subit.

ARTICLE 8 – DURÉE DU CONTRAT - FIN DE MISE À DISPOSITION ET RACHAT

La durée du contrat débute à la rentrée scolaire septembre 2023, lors de la délivrance du matériel, pour une durée de 36 mois.

Le bénéficiaire s'engage à rendre le matériel à l'établissement le **03/07/2026 au plus tard**. A la fin de la troisième année, l'étudiant doit rendre son Ipad en état de marche avec ses accessoires, cordon de recharge et de synchronisation, adaptateur secteur 230 Volts, coque de protection.

Le matériel reste la propriété de l'établissement. Il devra être rendu en cas de départ anticipé de l'établissement quelle qu'en soit la raison.

Nom et prénom de l'étudiant _____

Date _____

CHARTRE D'UTILISATION DE L'IPAD DE L'IFE DE MONTPELLIER

Cochez les cases ci-dessous :

- ☐ J'ai lu la Charte d'utilisation de l'iPad.
- ☐ J'en comprends et j'en accepte les termes.
- ☐ Je suis conscient que tout non-respect de cette charte est susceptible de sanction.

Signature de l'étudiant

Fiche

**IFE
Montpellier**

PÉDAGOGIQUE



1672 rue St Priest
34090 Montpellier
04.67.10.79.99

Détail de l'intervention *(à compléter par l'IFE)*

Promotion
concernée :

☐
☒
☐

1A
2A
3A

Nom de l'UE :

**6.2 S3 - Unité d'Intégration : Conduite de relation,
coordination et coopération**

Titre de
l'intervention :

Nom(s) de(s)
l'intervenant(s) :

Objectifs de l'UE | Arrêté du 5 juillet 2010

(à compléter par l'intervenant)

- ☐ Identifier les indicateurs de communication, les niveaux de réceptivité, de compréhension et d'adhésion de la personne ou du groupe de personnes
- ☐ Sélectionner, hiérarchiser et communiquer les éléments de sa pratique professionnelle à différentes catégories d'interlocuteurs au travers des outils de transmission

Objectifs spécifiques de l'enseignement *(à renseigner par l'intervenant)*

Compétences visées | Arrêté du 5 juillet 2010 *(à compléter par l'IFE)*

- ☐ C1 : Evaluer une situation et élaborer un diagnostic en ergothérapie
- ☐ C2 : Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement
- ☐ C3 : Mettre en œuvre des activités de soins de rééducation, réadaptation, réinsertion et réhabilitation psycho-sociale en ergothérapie
- ☐ C4 : Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires et préconiser les orthèses de série, aides techniques, ou assistances technologiques
- ☐ C5 : Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique
- ☒ C6 : Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie
- ☐ C7 : Evaluer et faire évoluer la pratique professionnelle
- ☐ C8 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- ☒ C9 : Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- ☐ C10 : Former et Informer

Contenu de l'enseignement | Arrêté du 5 juillet 2010

(à cocher par l'intervenant)

-
- ☐ **Etude de situations professionnelles en lien avec les éléments de la compétence et les savoirs développés dans les UE des semestres S1, S2 et S3.**
-

Autres notions clés enseignées par l'intervenant :

Prérequis pour l'intervention *(pathologies, théories, outils)*

Type d'enseignement *(à compléter par l'IFE)*

☐ CM audio | CM régulation

☐ CM présentiel

☐ TD

Durée *(à compléter par l'IFE)* Autre *(à précisez par l'intervenant)*

☐ 1h

☐ 1h30

☐ 2h

☐ 2h30

☐ 3h

☐ Autre, précisez :

Groupes *(à compléter par l'IFE)*

☐ Promotion
entière (80
étudiants)

☐ Demi promotion
(40 étudiants)

☐ 20 étudiants

☐ 10 étudiants

Déroulé de l'enseignement *(à renseigner par l'intervenant en précisant la séquence pédagogique étape par étape)*

Supports pédagogiques *(à cocher par l'intervenant)*

☐ QCM

☐ Brainstorming

☐ QROC

☐ Carte conceptuelle

☐ Vidéo

☐ Recherche documentaire

☐ Mise en situation

☐ Auto-évaluation

☐ Etude de cas

☐ Evaluation par les pairs

☐ Jeu de rôle

☐ Présentation orale

☐ Métaplan

☐ Jeux, précisez :

☐ Autres, précisez :

Salle nécessaire *(à cocher par l'intervenant)*

☐ Pas de salle spécifique

☐ Amphi

☐ Appartement
thérapeutique

☐ Préau

☐ Autres, précisez :

Matériel nécessaire *(à cocher par l'intervenant)*

☐ Pas de matériel
spécifique

☐ Ecran numérique tactile (TBI)

☐ Vidéo projecteur

☐ Kit de vieillissement

☐ Point d'eau

☐ Lit, précisez :

☐ Fauteuil, précisez :

☐ Aides techniques,
précisez :

☐ Autres, précisez :

Besoins en amont de votre intervention *(Disposition des tables, allumer les cuves, transmettre des documents etc.)*

Modalités d'évaluation de l'U.E | Arrêté du 5 juillet 2010

(partie complétée par l'IFE)

Dossier écrit individuel ou en groupe

Références bibliographiques utilisées *(à précisez par l'intervenant)*

CHARTRE DES EXAMENS 2025-2026 | IPAD

Cette charte définit l'ensemble des règles de bonne conduite, des comportements, et des engagements à respecter par l'étudiant dans le cadre du déroulement des épreuves d'évaluations semestrielles.

1. PARUTION DES MCCC (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences)

Le calendrier des évaluations sera communiqué aux étudiants **au plus tard un mois avant le début de la session 1 et dix jours avant la session 2.**

Le **tableau des MCCC** sera publié sur **l'Espace Numérique de Travail Moocare**. Chaque étudiant devra **en prendre connaissance** et le **signer** dans les délais impartis.

Un **email** d'information précisera la **procédure** et la **date limite de signature**. Passé ce délai, la **direction** se réserve le droit de **refuser l'accès aux épreuves**.

2. CONVOCATION AUX EPREUVES

Les **convocations aux premières et deuxième sessions** des épreuves seront envoyées **individuellement par email**.

Le **tableau des MCCC** sera déposé sur **l'Espace Numérique de Travail Moocare**. Chaque étudiant devra **en prendre connaissance et le signer au plus tard une semaine avant le début des épreuves**.

Cette convocation via le tableau des MCCC précise :

- L'unité d'enseignement,
- La durée,
- La note,
- La modalité de l'épreuve,
- Les enseignants possiblement à l'évaluation,
- La date,
- L'heure, en précisant l'heure pour les tiers temps,
- Le lieu,
- Le nom de la salle.

La **charte des examens** est déposée sur **l'Espace Numérique de Travail Moocare** à l'ensemble des étudiants. Chaque étudiant devra **en prendre connaissance et la signer**. En la signant, il **s'engage à respecter la charte des examens**.

Les étudiants doivent **consulter régulièrement leurs email @ifemontpellier.fr** afin d'être informés de toutes **modifications de calendrier**. Les informations susceptibles d'être données **par téléphone n'ont aucune valeur juridique**.

La **secrétaire pédagogique** procède à l'**affichage** à l'entrée de l'Institut de Formation d'un document reprenant les éléments suivants :

- L'Unité d'Enseignement,
- La date,
- L'horaire selon si tiers temps ou pas
- La salle où se déroule l'examen selon la répartition des étudiants
- La **nécessité d'être présent devant la salle 30 minutes avant** l'épreuve pour l'émargement et l'installation dans la salle d'examen.

3. DEROULEMENT DES EPREUVES

La Direction de l'Institut est compétente pour prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement des épreuves.

3.1 ACCES AUX SALLES

Les **étudiants** et les **surveillants** doivent être présents **devant la salle d'examen au moins 30 minutes avant le début de l'épreuve**.

Les étudiants ne peuvent **entrer dans la salle qu'après autorisation**.

Aucun étudiant n'est autorisé à entrer en salle une fois l'épreuve lancée sur le site internet THEIA.

Aucune sortie non accompagnée n'est autorisée pendant l'épreuve.

Toute sortie non accompagnée **met fin à l'épreuve** : le candidat doit **soumettre sa copie sur THEIA et émarger**.

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur les copies : en cas de non-respect, la **note 0** sera attribuée.

3.2 EFFETS PERSONNELS DE L'ETUDIANT

Les **sacs, porte-documents, cartables, trousse et affaires personnelles** doivent être **déposés en entrant dans la salle d'examen**.

Tous les **objets connectés** (agendas électroniques, téléphones portables, montres connectées...) doivent être **impérativement éteints et rangés**. Leur usage étant **strictement interdit durant l'examen**, à l'exception des **iPad prêtés par l'institut**, des **stylets et claviers nécessaires à la composition**.

L'étudiant à l'interdiction de **posséder tout document** sauf ceux **expressément autorisés** pour l'épreuve.

En cas de non-respect de cette règle, la direction convoquera l'étudiant et se réserve le droit **d'attribuer un avertissement** ou, selon la **gravité des faits**, de le **convoquer à une section disciplinaire**.

3.3 IDENTIFICATION ET EMARGEMENT

Avant d'entrer dans la salle d'examen, l'un des surveillants d'épreuve procédera à l'**appel nominatif**. Chaque étudiant devra **présenter sa convocation** au surveillant avant d'être autorisé à **entrer dans la salle d'examen**. Sa **carte d'identité** devra ensuite être **déposée, face visible, sur sa table d'examen**.

3.4 EMBLACEMENT

Des **emplacements numérotés** sont prévus dans les salles. Avant d'entrer dans la salle, **les surveillants attribuent à chaque étudiant son emplacement**. Les surveillants sont **autorisés à procéder à tout changement de place** si cela est **nécessaire au bon déroulement de l'épreuve**.

3.5 CONSIGNES

Les consignes suivantes sont rappelées avant le début des épreuves par le surveillant responsable de la salle d'examen.

Avant l'installation

- Vous devez être installés dans la **salle prévue**, à l'**emplacement numéroté** indiqué par les surveillants, munis obligatoirement de votre **IPad** et du **matériel nécessaire à la composition** (claviers, stylet, câble de recharge), **au moins 15 minutes avant le début de l'épreuve**.
- **5 minutes avant le début de l'épreuve**, les surveillants vous communiquent le **code d'accès** à l'examen sur le site internet **THEIA**. Vous devez le **saisir** pour rejoindre une « **salle d'attente** » virtuelle. A l'heure prévue **l'épreuve commencera automatiquement**.
- **L'anonymat des copies d'examen est obligatoire**. Les épreuves écrites sur iPad garantissent cet anonymat grâce au **dispositif de correction intégré**.

Pendant l'épreuve

- L'accès à toute autre **application ou site internet** autre que le site internet **THEIA** est **restreint**. Toute **consultation externe** est **contrôlée**. Un étudiant connecté à un autre site ou application se verra **attribuer la note de 0** à l'épreuve concernée.
- Les **téléphones portables, montres** (connectées ou non) doivent être **éteints** et **rangés** dans les sacs durant toute la durée des épreuves de la **matinée** et **de l'après-midi**. Ils ne peuvent être récupérés **qu'à la fin de chaque demi-journée d'épreuves**.
- Seul le **matériel nécessaire à la composition** est autorisé sur la table ; **pas de trousse**. Vous pouvez garder une **bouteille d'eau**, un **petit encas**, vos **cigarettes** et votre **briquet**.
- Vous pouvez **conserver votre manteau**, mais il est **interdit d'y chercher quoi que ce soit** pendant l'épreuve. Tout **geste suspect** sera **mentionné sur le procès-verbal** et pourra être considéré comme une **tentative de tricherie**.
- Seuls **l'iPad fourni par l'IFE**, le **clavier** et/ou le **stylet** peuvent être utilisés pour composer. Les **stylos** et **surligneurs** sont uniquement autorisés pour les brouillons.

- Vous ne pouvez pas **vous lever sans avoir demandé l'autorisation** à un surveillant.
- En cas de **sortie**, vous devez en **informer le surveillant** et serez **accompagné**.
- Les **surveillants** sont **habilités à changer la place** d'un étudiant si cela est **nécessaire au bon déroulement de l'épreuve nécessaire**.
- Les surveillants annoncent qu'il reste environ **5 minutes d'épreuve**. Vous devez toutefois **surveiller votre propre chronomètre** et utiliser les **2 dernières minutes** pour **vérifier que vos réponses sont bien enregistrées**. **Aucun ajout ou modification** ne sera possible **après la soumission automatique**.
- **La durée de l'épreuve** (heure de début et de fin) est **annoncée oralement** et **affichée dans la salle**. Le **temps restant** est également **visible sur la copie virtuelle**.

Fin de l'épreuve

- A la **fin du temps imparti**, **l'épreuve se termine** et les **copies sont soumises automatiquement**. Les **réponses non enregistrées** (en orange) **ne seront pas prises en compte**.
- Les surveillants vous rappelleront lorsqu'il restera environ cinq minutes d'épreuve. Cependant, il vous appartient de suivre votre propre compteur de temps et de réserver les deux dernières minutes pour vérifier que vos réponses sont bien enregistrées et sauvegardées. En cas de soumission automatique à la fin du temps imparti, aucune vérification de sauvegarde ne sera possible et aucune modification ne pourra être apportée.
- Vous pouvez **soumettre votre copie avant la fin du temps imparti**.
- Dans ce cas, **levez la main**, puis levez-vous un à un pour faire vérifier par le **surveillant** que votre copie est bien **soumise sur le site THEIA**. Vous **signerez ensuite la feuille d'émargement** et sortirez **discrètement**, sans récupérer vos affaires personnelles.
- La **remise de la copie est obligatoire**, même si elle est blanche. Vous devez **émarger la liste de présence avant de quitter la salle**.
- Il est **interdit de quitter la salle** sans avoir **soumis la copie** et **rendu les brouillons** (même vierges). **Jetez** les brouillons utilisés dans le bac et **rapportez** les vierges sur le bureau des surveillants.
- **Aucun retour dans la salle** n'est autorisé **avant l'épreuve suivante**.

Après l'épreuve / sortie de salle

- Vous **récupérerez vos affaires personnelles** à la **fin de toutes les épreuves de la matinée ou de l'après-midi, une fois votre copie remise**. Veillez à **ne pas perturber les autres étudiants** encore en évaluation. En cas de **non-respect**, les **surveillants** pourront **différer la restitution** de vos effets personnels **jusqu'à la fin de l'épreuve**.
- Merci de **respecter le calme** nécessaire à la concentration des autres étudiants. **Ne restez pas dans le hall d'entrée ni dans les couloirs ; sortez à l'extérieur** après votre épreuve. Le **non-respect** de cette consigne pourra **entraîner des sanctions**.

3.6 SORTIE PROVISOIRE

Les étudiants qui souhaitent **quitter la salle provisoirement** ne peuvent le faire **qu'un par un, et uniquement accompagnés d'un surveillant**.

Chaque sortie sera **consignée sur le procès-verbal de l'examen**, avec le **nom de l'étudiant, l'heure de sortie et l'heure de retour**.

Aucune sortie provisoire n'est autorisée pendant les 10 dernières minutes de l'épreuve.

4. LES SUJETS

Les **épreuves écrites sur THEIA** comportent :

- La date de l'épreuve.
- L'année d'études et le semestre.
- L'UE, la matière.
- Le nom de l'évaluateur.
- La durée de l'épreuve.

En l'absence d'indication, **aucun document ni matériel n'est autorisé**.

5. LES COPIES

5.1 L'ANONYMAT

Les **épreuves écrites** se déroulent dans le respect du **principe d'anonymat**, maintenu **jusqu'à la fin de la correction**.

5.2 LA DISTRIBUTION DES COPIES

L'accès à la **copie d'examen** se fait sur le site internet **THEIA**, à l'aide d'un **code communiqué par les surveillants 5 minutes avant le début d'épreuve**. L'épreuve **début automatiquement à l'heure prévue**.

5.3 LA RESTITUTION DES COPIES

À l'issue du temps de composition et avant de quitter la salle d'examen, les étudiants doivent **soumettre obligatoirement leur copie sur la site internet THEIA**, même si elle est blanche, puis **émarger la liste de présence** avant de quitter la salle.

Une fois la **copie soumise** et l'étudiant **sorti de la salle d'examen**, aucune modification n'est possible. Il n'est **pas autorisé de quitter** la salle sans avoir **soumis sa copie sur THEIA**.

Pour les étudiants bénéficiant d'un **aménagement** prévoyant la **non-prise en compte des fautes d'orthographe**, cette mention **sera automatiquement signalée sur la copie** afin que le correcteur **en tienne compte lors de la correction**.

6. LE PROCES-VERBAL

A l'issue de l'épreuve, un **procès-verbal** est établi par le **surveillant responsable** de la salle d'examen. Ce procès-verbal précise :

- L'année scolaire,
- L'UE,
- Le semestre concerné,
- La session,
- L'enseignement sur lequel porte l'épreuve,
- La date,
- L'heure de début et de fin,
- Le lieu et la durée de l'épreuve,
- Le nombre d'étudiants devant passer l'épreuve,
- Le nombre d'étudiants présents à l'épreuve,
- Le nombre de copies recueillies,
- Les observations ou incidents constatés pendant l'épreuve.

Ce document comprend la **liste d'émargement des étudiants**, ainsi que le **nom, prénom et qualité des personnes chargées de la surveillance**.

Date et Signature de l'étudiant-e :